

Rapport d'activité 2012

N°9



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or



Carte d'identité du SICECO

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Au 1^{er} janvier 2013, il regroupe 665 communes de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, ces dernières lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les communes ont ensuite le choix de lui transférer les compétences suivantes :

- distribution du gaz
- éclairage public
- achat d'énergie
- enfouissement des réseaux de télécommunication
- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

En compétence partagée avec les communes, le SICECO propose plusieurs services relevant de l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les communications électroniques.



Des missions d'intérêt public

- Veiller au maintien d'un service public performant
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Exercer la fonction de maître d'ouvrage partagée avec ERDF
- Participer à l'aménagement du territoire

En 2012 :

664 communes adhérentes

279 000 habitants

5 369 km de réseau HTA 20 000 V

3 811 km de réseau BT 400 V

348 604 k€ valeur brute de la concession
d'électricité amortie à **41,3 %**

61 communes desservies en gaz et ayant
donné la compétence

539 km de réseau gaz

35 561 k€ valeur brute de la
concession de gaz amortie à **35,05 %**

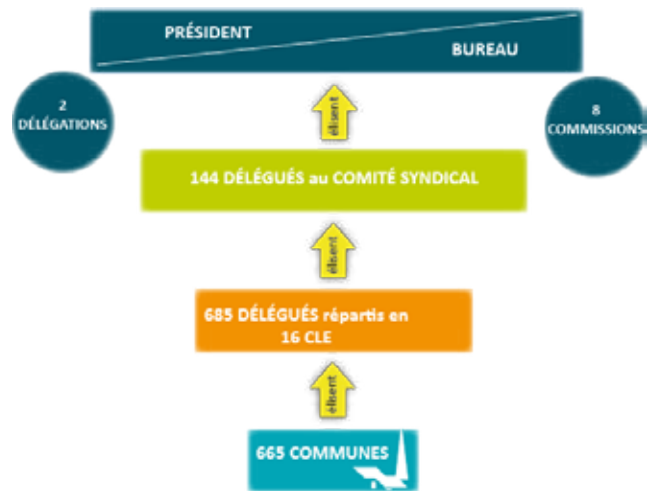
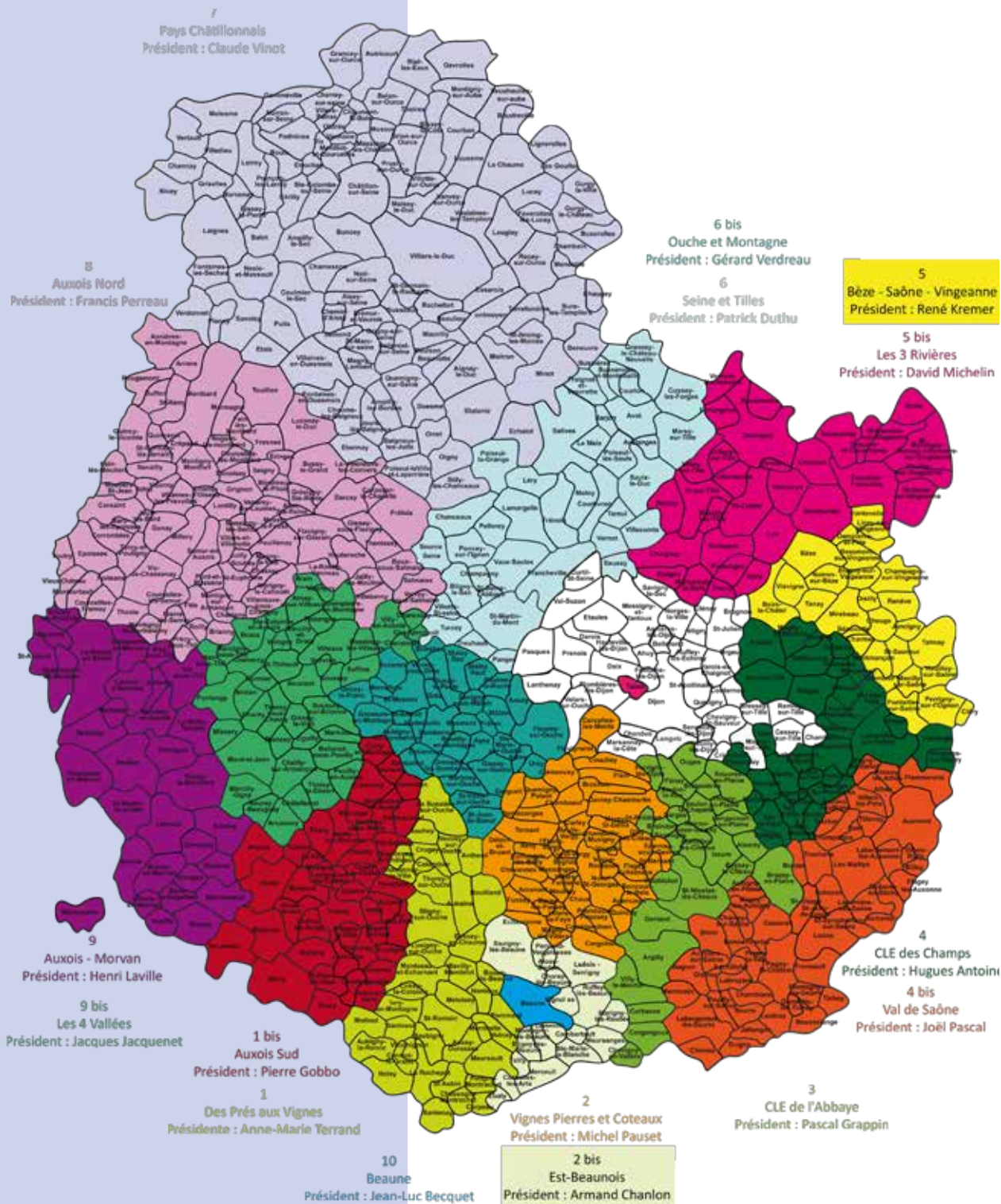
80 531



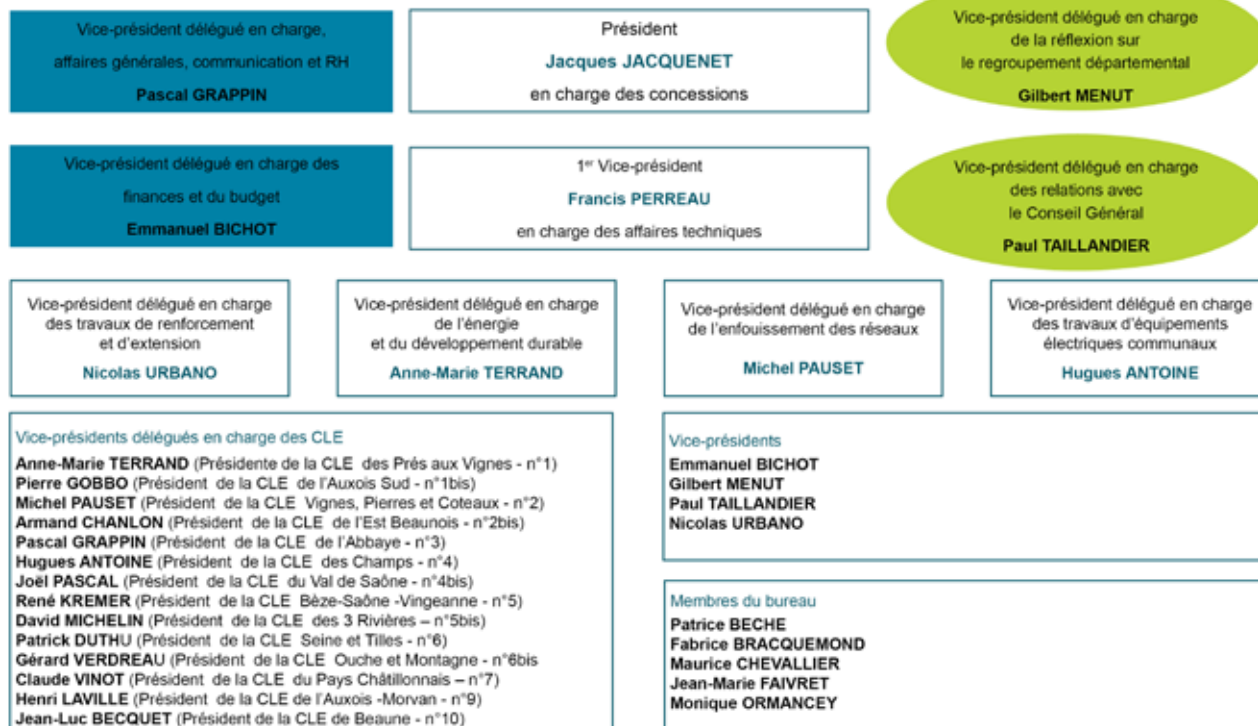
L'organisation du SICECO

Le territoire du SICECO est divisé en 16 Commissions Locales d'Énergie (CLE). Les représentants de chaque commune peuvent y faire part de leurs demandes ou de leurs suggestions. Jouant un rôle de proximité auprès des communes, les CLE permettent de véhiculer les informations (juridiques, techniques, ...), d'aider au montage des projets (conseils, orientations, procédures, financements, ...) ou de présenter et ajuster les futures programmations de travaux.

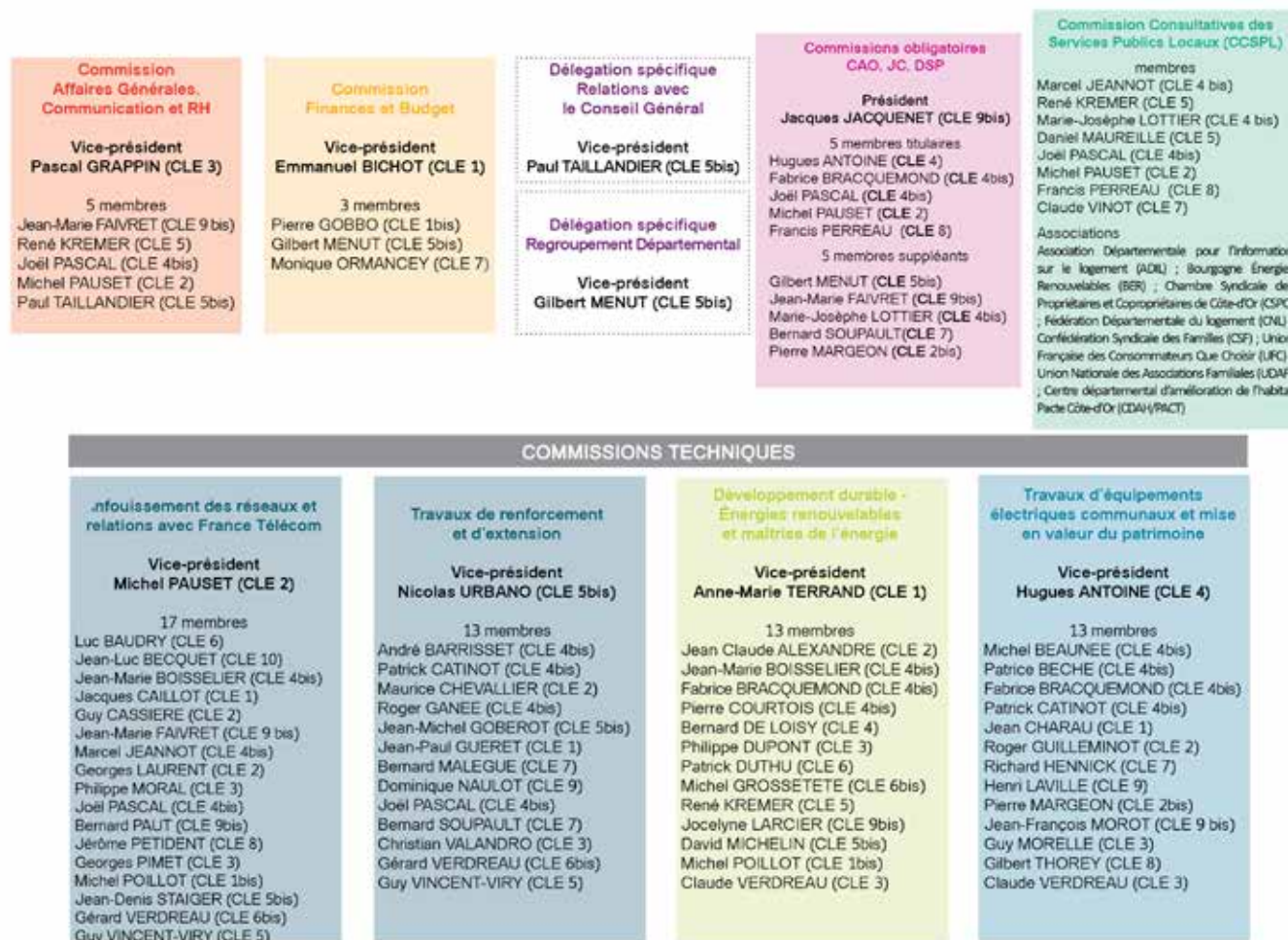
Les 16 CLE :



Le Bureau :



Les Commissions et les délégations :



Le mot du Président



Réformes, relations avec nos concessionnaires, étude « Stratégie énergétique départementale » ou encore Assises de l'énergie, 2012 a été riche en événements pour notre Syndicat.

La commune de Châtillon-sur-Seine est venue nous rejoindre. Un pas de plus vers le regroupement départemental ! L'absence d'entente commence à peser lourd dans la balance des crédits attribués par le FACÉ : 150 000 € perdus pour la Côte-d'Or. Autant de travaux en moins pour nos communes. La réforme du FACÉ a été, du reste, source d'inquiétude, les aides ayant été suspendues. Mais le SICECO a choisi d'avancer les sommes afin de ne pas

pénaliser ses adhérents et les entreprises. Les travaux n'ont ainsi pas subi de gros retards. Je m'en réjouis.

Autre point, autre mesure : la réforme DT/DICT (Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) visant à renforcer la sécurité des travaux opérés autour de réseaux enterrés. Le SICECO l'a suivie de près et l'a expliquée à ses élus. En tant qu'exploitant des réseaux d'éclairage public, il gère désormais les DT/DICT, pour le compte des communes qui lui ont transféré la compétence.

Si en Côte-d'Or, la qualité du réseau d'électricité reste correcte, il n'en demeure pas moins que les relations avec ERDF se dégradent. Le manque d'information, le changement unilatéral des modes de calcul des redevances ou encore le rallongement de la durée de vie comptable de certains ouvrages contribuent à créer des rapports difficiles entre les deux parties. J'appelle donc à un avenir plus transparent pour entretenir une relation plus saine. Il en va de l'intérêt de l'usager. Le livre blanc publié par la FNCCR énonce d'ailleurs des propositions afin d'améliorer et de

péréniser le système électrique français.

Énergie ou encore bornes de recharge pour véhicules électriques, le SICECO se tourne résolument vers l'avenir. Ses activités évoluent afin de proposer à ses communes toujours plus de services qui les aideront à porter leurs projets. La toute nouvelle compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de recharge pour véhicules électriques permet d'utiliser l'expertise du SICECO en matière de réseaux pour encourager le développement des modes de transport du futur.

Enfin, l'énergie. Parce qu'elle est au cœur des grandes problématiques actuelles, le SICECO a souhaité mener une étude intitulée « Stratégie énergétique départementale », en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or mais aussi le Grand Dijon, pour planifier l'avenir énergétique de la Côte-d'Or. Il a également organisé les premières Assises de l'énergie dans le département où élus, acteurs publics et privés ont pu s'exprimer sur ce sujet. Cette manifestation a rencontré un vif succès et je m'engage à organiser d'autres rendez-vous.

Voilà qui présage une année 2013 tout aussi riche.

Vous trouverez, en pièces jointes à ce rapport, la synthèse des rapports des contrôles de concessions Électricité et Gaz, missions qui incombent au SICECO. Je vous souhaite une bonne lecture de tous ces bilans.

Je tiens à renouveler tous mes remerciements aux femmes et aux hommes, élus et membres du personnel, qui s'impliquent au quotidien afin de faire du SICECO un outil performant au service des communes adhérentes et, au delà, des usagers.

Jacques Jacquenet
Président du SICECO

SOMMAIRE

2012 à Une	2
Répondre aux enjeux énergétiques de demain	6
De l'électricité pour tous	12
Investir pour un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes	18
Contrôler et organiser le réseau public de distribution de gaz	24
Participer à la construction des réseaux de demain	25
2012 en chiffres	26
Une équipe au service des élus et des usagers	28
Faire connaître, informer, sensibiliser	30
Comprendre le SICECO	32

2012 à la Une

Bienvenue à Châtillon-sur-Seine, 6 030 habitants



Depuis le 1^{er} janvier, la ville de Châtillon-sur-Seine a rejoint le SICECO (arrêté préfectoral du 14 novembre 2011). Le regroupement départemental se poursuit donc et verra l'adhésion de la commune de Rougemont en 2013.

Dans le cadre de son adhésion, qui ne concerne que l'électricité, Châtillon-sur-Seine a signé une convention de partenariat avec le SICECO qui prévoit une aide financière de ce dernier à hauteur de 37 000 € pour des travaux de dissimulation du réseau électrique



pour 2012 et 2013. La ville a également décidé de lui confier les travaux d'éclairage public réalisés lors des opérations

d'enfouissement des réseaux électriques.

Le saviez-vous ?

L'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur l'énergie encourage le regroupement de l'ensemble des communes au sein d'un seul syndicat à l'échelle départementale pour l'organisation de la distribution publique d'électricité. C'est dans le contexte de cette loi que la commune de Châtillon-sur-Seine, tout comme Beaune un an auparavant et Rougemont en 2013, a décidé d'adhérer au SICECO. L'objectif est de renforcer la solidarité et la cohésion entre l'urbain et le rural et de garantir l'universalité de la desserte en électricité à un prix raisonnable. Le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ), chargé de répartir des crédits, prélevés sur la facture de tous les consommateurs entre chaque département et permettant de financer les travaux des Syndicats d'énergie dans les communes dites rurales (< 2 000 habitants), a mis en place des pénalités à l'encontre des départements non encore regroupés. La Côte-d'Or a perdu cette année l'équivalent de 150 000 € TTC de travaux (5 % de pénalité). Le Conseil Général de la Côte-d'Or, responsable de la répartition de ces fonds entre le SICECO et le Syndicat de Plombières-lès-Dijon, a décidé d'accorder à l'unanimité la totalité de l'enveloppe, soit environ 3 millions d'euros, au SICECO pour ses actions volontaristes dans les démarches en faveur du regroupement départemental. Il souhaite, en effet, que la maîtrise d'ouvrage puisse être réunie dès 2013.

Réunions bi-annuelles des CLE, des relais d'information à l'échelle locale



Deux fois par an le SICECO parcourt la Côte-d'Or à la rencontre des élus lors des réunions des Commissions Locales d'Énergie (CLE). Cette année, à côté des sujets traditionnels que sont les programmations de travaux d'enfouissement et d'éclairage public, l'actualité des CLE aura été marquée, entre autres, par le refus du CRAC d'ERDF au titre de l'année 2010 pour défaut de production d'éléments

justificatifs suffisants, l'adoption du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) par le Conseil Général et l'énergie : présentation du nouveau poste de Chargé(e) de mission « Bois-Énergie », présentation de l'étude « Stratégie énergétique départementale », rappel de la gestion par le SICECO des dossiers de CEE relatifs aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

28 mars 2012 - Réunion de la CLE 9
« Auxois - Morvan » à Saint Martin de la Mer



Nouvelle réglementation pour la protection des ouvrages enterrés : la réforme DT / DICT (Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

À l'initiative de la Direction générale de la prévention des risques du ministère de l'Écologie, la nouvelle réglementation pour la sécurisation des réseaux enterrés, définie dans la loi Grenelle 2, a pour but de repérer plus précisément les réseaux enterrés mais surtout de réduire le nombre de dégâts causés aux réseaux et de renforcer la sécurité des riverains et des ouvriers. En effet, on dénombre chaque année près de 100 000 endommagements de réseaux provoqués par des travaux réalisés sur l'espace public, qui provoquent notamment 4 500 fuites de gaz. Cette réforme concerne les exploitants de réseaux, les maîtres d'ouvrage, les exécutants de travaux et les gestionnaires du domaine public, les communes et leurs EPCI (lorsque les compétences ont été transférées).

Cette nouvelle mesure entraîne des modifications importantes :

- ✿ Instauration d'un guichet unique, conçu pour recenser les réseaux à partir d'un système déclaratif assuré par les exploitants eux-mêmes et consultable sur internet
- ✿ Obligation de faire une déclaration de travaux au moment des études et une

déclaration d'intention de commencement de travaux pour les entreprises, avec de nouvelles obligations (interruption des travaux sur un chantier dès qu'une situation est jugée dangereuse et renforcement de la compétence des conducteurs d'engins et des responsables de chantiers dans le domaine de la sécurité des travaux à proximité des réseaux)

- ✿ Responsabilité accrue des maîtres d'ouvrage puisqu'ils doivent désormais répondre de la sécurité qui, auparavant, incombait à l'entreprise effectuant les travaux

- ✿ Classement des réseaux enterrés en 2 catégories : « *sensibles* » et « *non sensibles* » avec des obligations plus strictes pour les réseaux sensibles dont font partie les réseaux d'éclairage public.



Repères

Le SICECO s'est déclaré exploitant des réseaux d'éclairage public et gère donc les DT/DICT pour le compte de ses communes adhérentes. En 2012, de juin à décembre, ce sont 3 200 demandes qui ont été traitées en interne par le Syndicat, soit une moyenne de 30 à 40 par jour.

Les concessionnaires, ERDF et GRDF, s'occupent respectivement des DT/DICT concernant les réseaux d'électricité et de gaz.

Le SICECO a organisé une conférence sur ce sujet lors du salon Cité 21 le 7 décembre. Une méconnaissance de la réforme pouvant avoir de très lourdes conséquences, notamment sur le plan financier, il souhaitait informer les élus en dressant un premier bilan de son application après six mois. Il les a aussi alertés sur certaines conséquences et difficultés non levées dans le domaine technique, sur les relations entre les acteurs des travaux publics et évoqué les pistes d'amélioration envisageables (mutualisation des services, partage d'information, formation, ...).

Conférence « Réforme DT/DICT : quels changements pour ma commune » organisée par le SICECO à Cité 21



Quel mode de gestion pour les services publics locaux d'électricité ? Présentation régionale du Livre blanc de la FNCCR

Depuis plusieurs années, le service public de l'électricité se dégrade. Les coupures d'électricité, les chutes de tension ou la disparition des agences techniques et commerciales en témoignent. Une fracture électrique s'est créée entre les territoires.

Face à la dégradation continue du service public de distribution et à l'impact croissant de l'ouverture à la concurrence sur

le service public de fourniture, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dont le SICECO fait partie, a dressé un état des lieux du système électrique français de distribution et de fourniture et l'a enrichi de propositions pour l'améliorer et le pérenniser, dans le respect de l'intérêt général. Ces propositions sont consignées dans un Livre Blanc, adopté à l'unanimité

par le conseil d'administration de la FNCCR le 20 octobre 2011.

Xavier Pintat, Sénateur de la Gironde et Président de la FNCCR a présenté cet ouvrage aux élus du nord-est de la France lors d'une conférence régionale le 23 février à Troyes.



Accompagner la révolution des transports

Le 18 avril, le Comité Syndical adopte une révision des statuts du SICECO ajoutant une toute nouvelle compétence optionnelle : la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs, ...) restera à la charge de la commune.

Instantanés de 2012



Assemblée Générale
18 avril - Beaune



Assises de l'Énergie en Côte-d'Or
25 octobre - Dijon



Assemblée Générale
17 octobre - Sombornon



Assemblée Générale
5 décembre - Dijon



City 21
6 & 7 décembre

Protection des consommateurs : Lampiris intègre le dispositif Clair'Énergie

Lampiris, fournisseur d'électricité et de gaz, entre dans Clair'Énergie 21, dispositif protégeant les consommateurs et faisant l'objet d'une surveillance locale, par le SICECO, et nationale, par la FNCCR. Créé en 2010, Lampiris France est un fournisseur alternatif principalement orienté vers les énergies renouvelables et le gaz naturel. Sa structure située en Belgique, constituée en 2003, compte actuellement plus de 550 000 clients, ce qui en fait le

3^{ème} fournisseur de ce pays. Son objectif en France est d'atteindre 100 000 clients d'ici fin 2013. L'entreprise répondant aux critères de la charte d'engagements, le Comité de pilotage de la marque Clair'Énergie, réuni à Paris le 3 octobre dernier, a décidé de l'intégrer dans le dispositif. Par ailleurs, dans un courrier qui leur a été adressé début septembre, les clients d'Altergaz ont été informés de la substitution d'ENI

France (la filiale française du groupe italien) à Altergaz au 1^{er} octobre 2012. Le Comité de pilotage a pris acte de ce courrier, et donc de la sortie d'Altergaz du dispositif. Le Comité de pilotage tient à rappeler qu'un fournisseur Clair'Énergie ne peut prévoir, dans ses conditions générales, de vente de système de caution (ou dépôt de garantie).

Repères

Le SICECO et la protection des consommateurs

En tant que collectivité organisatrice de la distribution, le SICECO est chargé de contrôler le bon accomplissement des missions de service public de distribution d'électricité et du gaz ainsi que le service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Plus généralement, il veille également au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, c'est-à-dire les offres et les pratiques des fournisseurs faites dans le cadre du marché ouvert à la concurrence, hors tarifs réglementés. Son rôle consiste également à informer et défendre les consommateurs. Dans le cadre de cette mission le SICECO a adhéré, en 2010, à la marque Clair'Énergie mise en place par la FNCCR afin de l'exploiter sur le territoire de la Côte-d'Or sous la dénomination Clair'Énergie 21.

Clair'Énergie 21, une marque de confiance pour mieux choisir son fournisseur d'électricité et de gaz

Clair'Énergie 21 poursuit un double objectif : protéger les consommateurs des abus, des pratiques commerciales déloyales ou d'offres peu transparentes et leur permettre de s'y retrouver dans la diversité des offres des fournisseurs. Clair'Énergie 21 repose sur une charte d'engagements et distingue les offres de fourniture à partir de deux critères : les conditions générales de vente et des modalités de commercialisation respectueuses du consommateur. Attention ! Clair'Énergie 21 ne concerne que les pratiques commerciales et le contenu des contrats, pas les tarifs ou prix de vente.



Rendez-vous avec la CCSPL

Le 21 septembre, le SICECO a réuni sa Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL), composée de 8 membres du Comité Syndical et de 8 associations. Cette rencontre annuelle permet des échanges où chacun peut s'exprimer sur les difficultés rencontrées dans le domaine de l'énergie. Le SICECO a présenté, entre autres, les contrôles des concessions Électricité et Gaz qu'il effectue chaque année dans le cadre de ses missions. Sa nouvelle compétence, pour l'installation et l'entretien des bornes de charge pour véhicules électriques, a aussi été présentée. Sur ce point, le Syndicat tient à rappeler qu'il reste vigilant et anticipe l'avenir puisque un développement considérable de ces bornes sur son territoire aura forcément un impact sur le réseau. À côté de ces actualités propres au Syndicat, la CCSPL a étudié le problème de la précarité énergétique sous différents aspects :

- ✿ l'automatisation des tarifs sociaux d'électricité et de gaz
- ✿ le programme « Habiter mieux » coordonné par le CDAH PACT Côte-d'Or où il n'y a eu aucun retour sur la communauté de communes « Rives de Saône » à qui le programme a été présenté via le bulletin municipal de chaque commune (37) et le site internet ; mise en évidence des problèmes de repérage des ménages en difficulté et du caractère restrictif et contraignant du dispositif
- ✿ le projet porté par la communauté de communes « Rives de Saône », BER, la SDAT ASCO, l'ADMR et le SICECO, visant à cibler un public en difficulté, qui ne rentre pas dans le dispositif « Habiter mieux », et à qui on peut proposer des travaux (isolation par exemple)
- ✿ la présentation de la précarité énergétique par BER qui propose de faire un repérage technique et social (éco geste, diagnostic spécialisé, planification au niveau du bâti), de mettre en place un programme structuré, de promouvoir l'auto réhabilitation et de favoriser le don de matériaux



Répondre aux enjeux énergétiques de

Quel avenir énergétique pour la Côte-d'Or ?

De par ses nouveaux statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, le SICECO est devenu, en plus de ses compétences d'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité, et de la distribution de gaz, l'interlocuteur incontournable de ses communes adhérentes en matière d'énergie. Face aux objectifs fixés et au développement des différents plans (Schéma Régional Climat Air Énergie ou SRCAE, Plans Climat-Énergie Territoriaux ou PCeT, ...), le SICECO souhaite définir quel pourra être son rôle dans la mise en œuvre opérationnelle des actions qui permettent d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi il a lancé une étude sur la thématique suivante « Stratégie Énergétique Départementale » (voir ci-contre).

300

Personnes se sont retrouvées au Palais des Congrès de Dijon pour réfléchir sur l'avenir énergétique de la Côte-d'Or !

Une première en Côte-d'Or

C'est dans ce contexte que le SICECO a décidé d'organiser, en partenariat avec la DREAL,

l'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et la Fédération des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), les premières « Assises de l'Énergie en Côte-d'Or » qui ont constitué un temps fort d'échanges avec l'ensemble des élus et des acteurs sur les questions énergétiques actuelles. Inéditen Côte-d'Or, cet événement, qui a d'ailleurs été labellisé dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, visait une prise de conscience sur la situation énergétique départementale. *Quels sont les problèmes énergétiques actuels et futurs ? Quelles sont les ressources, les outils disponibles, les acteurs compétents et les solutions envisageables ? Quelles sont les réglementations ? Comment le département peut-il s'adapter ?* Autant d'interrogations qui ont été posées au cours de cette manifestation qui aspire, à terme, à une organisation coordonnée et efficace de la production et de la distribution d'énergie en Côte-d'Or, en cohérence avec le SRCAE, le Schéma départemental de développement durable (S3D) et les PCeT des collectivités.

Énergies et territoires au programme

Destiné aux élus côte-d'oriens et acteurs de l'énergie, cet

Repères

En 2007, l'Union Européenne s'est fixée des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat appelés « 3x20 » puisqu'ils consistent, d'ici l'horizon 2020, à :

- ✦ augmenter de 20 % l'efficacité énergétique
- ✦ diminuer de 20 % les émissions de CO₂
- ✦ couvrir 20 % des besoins énergétiques par les énergies renouvelables

Pour la France ces objectifs sont déclinés dans le Grenelle de l'environnement :

- ✦ diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050
- ✦ augmenter de 9 à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020
- ✦ réduire la consommation des bâtiments existants de 38 % d'ici à 2020

événement a été animé par Philippe ROCHER, directeur du Cabinet METROL. Il s'articulait autour de deux tables rondes en séance plénière « *Quelles ressources pour quels territoires en Côte-d'Or ?* » et « *Comment un territoire peut-il s'organiser pour anticiper les problématiques énergétiques futures ?* ».

Ce fut l'occasion, pour chacun, d'échanger, de partager des informations, d'exprimer ses besoins afin d'organiser l'avenir

Élus et autres acteurs de l'énergie au Palais des Congrès de Dijon

Jacques Jacquenet, Président du SICECO a ouvert et clôturé ces Assises

Les badges distribués

Philippe Rocher, Directeur du Cabinet METROL (75) a animé l'événement



énergétique du département. Chaque participant a reçu un kit de bienvenue. Une synthèse écrite des échanges est disponible sur simple demande ou en téléchargement sur les sites internet www.siceco.fr et www.assises-energie-en-cote-dor.com, où des vidéos ont aussi été publiées.

Étude « Stratégie énergétique départementale », une déclinaison du SRCAE au niveau de la Côte-d'Or, une feuille de route opérationnelle

Conseiller pour plus d'efficacité énergétique, pourquoi pas ... mais conseiller quoi ? Quelle énergie ? Sur quel territoire ? Sous quelle maîtrise d'ouvrage ? Est-il préférable de développer tel ou tel projet à l'échelle de la commune, du pays, de la communauté de communes ? Comment atteindre les objectifs fixés ? Comment mettre en œuvre les plans d'actions ? Quels seront les effets du déploiement des énergies renouvelables sur les réseaux existants ? Autant d'interrogations auxquelles le SICECO souhaite répondre pour mieux conseiller et accompagner ses communes et optimiser ainsi la qualité et l'efficacité du service proposé. Le Syndicat a donc décidé de lancer, en septembre 2012, une étude sur la thématique « Stratégie énergétique départementale ». Réalisée en collaboration avec la DREAL, l'ADEME, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or mais aussi le Grand Dijon, cette étude permettra de définir les critères de choix en matière de déploiement des énergies renouvelables et de réseau. Il est aussi question de préparer l'avenir pour une meilleure maîtrise du coût d'accès à l'énergie pour tous les consommateurs.

Les trois phases de l'étude

- Phase 1 (septembre 2012 - août 2013) : caractérisation énergétique des territoires (consommations, productions d'énergies renouvelables et potentiels)
- Phase 2 (avril - décembre 2013) : scénarios de développement territorial des énergies conventionnelles et renouvelables et des économies d'énergies + plan d'action opérationnel par filière et par secteur
- Phase 3 (septembre - décembre 2013) : positionnement stratégique du SICECO, mise en évidence des actions clés à mener par le SICECO avec ses partenaires → mise en œuvre de la transition énergétique en Côte-d'Or

Une étude, trois objectifs :

- Une caractérisation énergétique des consommations, des productions existantes et des potentiels du territoire
- Une définition des axes stratégiques de développement des énergies renouvelables et de réseau selon un ou plusieurs scénarios
- Une déclinaison de plans d'actions opérationnelles à mettre en œuvre tout en prenant en compte la production décentralisée d'énergie, l'arrivée des réseaux dits « intelligents » et le rapprochement des lieux de production de ceux de consommation. L'approche « client » n'est pas absente de cette étude puisqu'elle vise également à développer l'énergie ou un mix énergétique qui permettra de réduire le coût final pour le client.

Perspectives : deux maîtres mots, mutualiser et coordonner

Tout territoire, grand ou petit, peut s'emparer de son avenir énergétique, toutes énergies confondues, renouvelables comme de réseau. L'idée est de trouver le bouquet adapté aux ressources locales présentes, aux possibilités de production qu'offrent les réseaux existants et à leur potentiel de développement. Pour plus d'efficacité, les différents acteurs du monde de l'énergie se doivent de mutualiser leurs données, leurs retours d'expériences, et de coordonner leurs actions. Et parce que l'avenir énergétique du département passe également par les économies d'énergie, les acteurs devront imaginer la mise en place de nouvelles solutions financières pour que la diminution des aides aux investissements qui s'annoncent ne soit pas un frein au développement de mesures permettant des réductions de la consommation d'énergie.

Et demain, producteur d'énergie ?

Dans le prolongement des Assises et dans le cadre de l'étude stratégique, le SICECO va mener en 2013 une réflexion sur ses activités futures, notamment dans le domaine de l'énergie, en vue de générer de nouveaux revenus. Une étude juridique sera lancée afin d'étudier

les possibilités pour le Syndicat d'intervenir grâce à une structure annexe dans la production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, ...).

Le SICECO a rendu visite au SIEEDV (Syndicat des Énergies de la Vienne) le 11 juillet. Lors de

cette rencontre, le fonctionnement de SERGIES, une Société d'Économie Mixte (SEM) dont le capital est majoritairement détenu par le Syndicat et qui agit dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, a pu être expliqué.

Participer au Schéma Régional de Raccordement des Énergies Renouvelables (S3RER)

Suite à l'approbation du SRCAE, la DREAL a sollicité le SICECO pour participer à une réunion de travail pour l'élaboration du S3RER. Ce schéma de raccordement a pour objectif de définir et localiser les travaux à réaliser sur le réseau de transport RTE pour accueillir et réserver pendant 10 ans les capacités d'accueil nécessaires à la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables définie par le SRCAE. Il détermine le coût du MW raccordé qui sera appliqué à tous les producteurs d'énergies renouvelables électriques (toutes énergies confondues : éolien, photovoltaïque, cogénération, ...) à partir de 36 kVA sur la Région Bourgogne.

en Haute-Saône (4 communes de Côte-d'Or limitrophes du projet étaient concernées). En effet, cette zone prévoyait de se raccorder sur un poste source de la Côte-d'Or qui, si un permis de construire correspondant à la puissance maximale de la ZDE aurait abouti, aurait diminué fortement la capacité d'accueil du poste pour d'autres projets éoliens du secteur.

Dès la validation de ce schéma par le Préfet de Région, les producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables paieront en plus des coûts de raccordement au réseau, un coût mutualisé régional (en k€/MW) en fonction de la puissance installée.

Dans le cadre d'une consultation officielle élargie intégrant les Syndicats d'Énergies et les collectivités engagées dans un PCeT, le SICECO a été sollicité afin d'émettre un avis sur ce schéma pour le 26 novembre

2012.

Après concertation avec les trois autres Syndicats d'énergies de Bourgogne, diverses interrogations restent en suspens. En effet, les conditions actuelles d'information sur le plan d'investissement de RTE et d'ERDF sont insuffisantes tant du point de vue des travaux que des hypothèses relatives aux listes de projets de production d'énergies renouvelables pris en compte.

De manière générale, le Président rappelle que le SICECO soutient toutes les démarches opportunes de développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, respectant ainsi l'engagement de l'État d'atteindre en 2020 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale pour ce type d'énergie.

**21,86 k€
/ MW installé**

Coût prévu par le
S3RER approuvé le
28 décembre 2012.

D'une manière générale, le SICECO est concerné du fait de son implication dans la réflexion énergétique au niveau départemental mais aussi pour des problématiques liées au raccordement électrique des futurs parcs éoliens : compatibilité du projet avec la capacité d'accueil des postes, impact du projet sur le futur coût du MW raccordé (avant validation du S3RER), préconisation de solutions souterraines, coordination des travaux (enfouissement BT en traversée d'agglomération, passage de fourreaux pour un futur réseau très haut débit, coordination avec les services d'ERDF, ...).

En 2012, le SICECO a ainsi donné un avis défavorable pour la création de la ZDE (Zone de Développement Éolien) des Trois Provinces



Vent nouveau sur le SICECO

Face à la nécessité croissante de conseiller les collectivités le plus en amont possible des projets éoliens, le Bureau du SICECO a décidé d'autoriser l'accompagnement, par la cellule énergie, des communes et de leurs EPCI dans leurs projets éoliens.

Le SICECO propose donc aux collectivités qui souhaiteraient s'engager dans cette voie de les conseiller, en amont, dans la création des ZDE (Zones de Développement Éolien) ou dans le développement des projets. Concernant les dossiers les plus avancés, le SICECO peut également aider les communes et leurs groupement dans l'analyse technique du contenu des études, des baux emphytéotiques, ...

Le SICECO, acteur de la filière « Bois-Énergie » en Côte-d'Or

Recruter un chargé de mission « Bois-Énergie »

La Mission Bois-Énergie de Côte-d'Or (MBE 21), développée par le Conseil Général de la Côte-d'Or, en partenariat avec le SICECO et l'Office National des Forêts (ONF) réalise les études préliminaires à la construction de chaufferies bois à plaquettes forestières ou à granulés. Un poste de Chargé de mission « Bois-Énergie » a d'ailleurs été créé en 2012 au sein du SICECO pour aider les collectivités de Côte-d'Or dans leur projet de création de chaufferie bois. L'ADEME, la Région et les fonds FEDER soutiennent financièrement ce poste à hauteur de 80 %.

Le développement d'un projet de chaufferie bois : quelles étapes ?

L'ONF effectue d'abord une analyse d'opportunité, dont l'objectif est de vérifier si la mise en place d'une chaufferie bois-énergie est envisageable.

Si l'opportunité est avérée, le SICECO réalise alors une étude de faisabilité qui comparera la solution bois-énergie à la solution de référence, qui correspond au renouvellement des installations existantes (chaudière gaz, chaudière fioul, pompe à chaleur, convecteurs électriques, ...).

Une analyse d'approvisionnement en bois élaborée par l'ONF est annexée à cette étude de faisabilité. Elle a pour objectif de vérifier la disponibilité de la ressource locale à l'échelle de la commune et dans un périmètre de 25 à 50 km, en prenant en considération les éventuels affouages.

Et après ?

Le SICECO propose aux communes un accompagnement dans les différentes phases de la construction de la chaufferie bois, de l'aide à la rédaction des documents de consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux,

Le saviez-vous ?

Quels bâtiments raccorder ?
Quels investissements ?
Quelles subventions ?
Quel prix pour la chaleur fournie ? ...
Autant de questions qu'une commune est amenée à se poser lorsqu'elle souhaite se lancer dans un projet de création d'une chaufferie bois sur son territoire. Pour expliquer la procédure, le SICECO a organisé une conférence lors du salon Cité 21. Il y a convié le Conseil Général de la Côte-d'Or, l'ONF ainsi que le Maire d'une commune, Bonnencontre, qui a récemment profité de la MBE 21 afin d'apporter son témoignage.



jusqu'à la réception du projet en tant que conseiller technique, en passant par l'aide au montage des demandes de subventions, sans oublier l'aide à la rédaction des contrats d'approvisionnement en combustible et de maintenance des équipements.

Repères

Études de faisabilité Bois-énergie réalisées en 2012

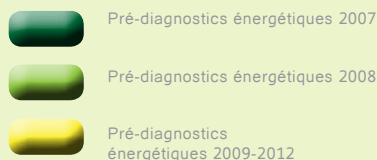
Depuis 2011, date à laquelle le SICECO a décidé de proposer à ses communes adhérentes un service d'Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage pour la création des chaufferies bois, le Syndicat a porté **16 études de faisabilité dont 7 réalisées en 2012** :

Commune	Investissement (€ HT)	Nombre bâtiments alimentés	Réseau de chaleur (ml)	Combustible	Puissance chaufferie (kW)	Consommation combustible (t/an)	Énergie d'appoint	Puissance chaudière d'appoint (kW)	État d'avancement du projet
Corcelles-les-Monts	190 000	1	NC	Plaquettes	100	35	NC	NC	Travaux en cours
Ladoix-Serrigny	171 753	1	NC	Plaquettes	120	36	NC	NC	Projet bois abandonné - Remplacement de 2 chaudières gaz par 1 grosse chaudière gaz
Marsannay-le-Bois	242 400	4	140	Plaquettes	100	55	Gaz naturel	100	Avant Projet Détaillé (ADP) réceptionné
Missery	89 600	1	NC	Granulés	65	20	NC	NC	Projet en attente
Sombernon	511 400	6	360	Plaquettes	200	186	Fioul	300	ADP réceptionné
Vandenesse-en-Auxois	70 063	1	NC	Granulés	30	7,6	NC	NC	Projet en attente
Vitteaux	828 400	13	1 020	Plaquettes	400	274	Fioul	650	ADP en cours

Que deviennent les projets étudiés ?

Sur l'ensemble des études élaborées par le SICECO, 44 % de projets sont en construction (Bonnencontre, Chamboeuf, Corcelles-les-Monts, Couchey et Nuits-Saint-Georges) ou déjà en fonctionnement (Mâlain et Sainte-Colombe-en-Auxois). À ceux-ci, s'ajoutent, 5 dossiers (Aignay-le-Duc, Marsannay-le-Bois, Sombernon, Vandenesse-en-Auxois et Vitteaux) passés en phase de maîtrise d'œuvre qui comprend 2 tranches :

- La rédaction de l'Avant Projet Détaillé qui permet de préciser l'implantation technique de la chaufferie et d'affiner l'estimation des investissements
 - La phase opérationnelle correspondant à la mise en œuvre des travaux
- ➡ Soit au total **75 % des projets** qui ne se sont pas arrêtés à l'étude de faisabilité.



96 audits effectués depuis 2007 soit :

985 bâtiments étudiés

487 953 m² surfaces visitées

66,4 GWh/an consommés

4,7 M€ TTC/an dépensés

14 000 t CO₂/an émis

6 989 travaux préconisés

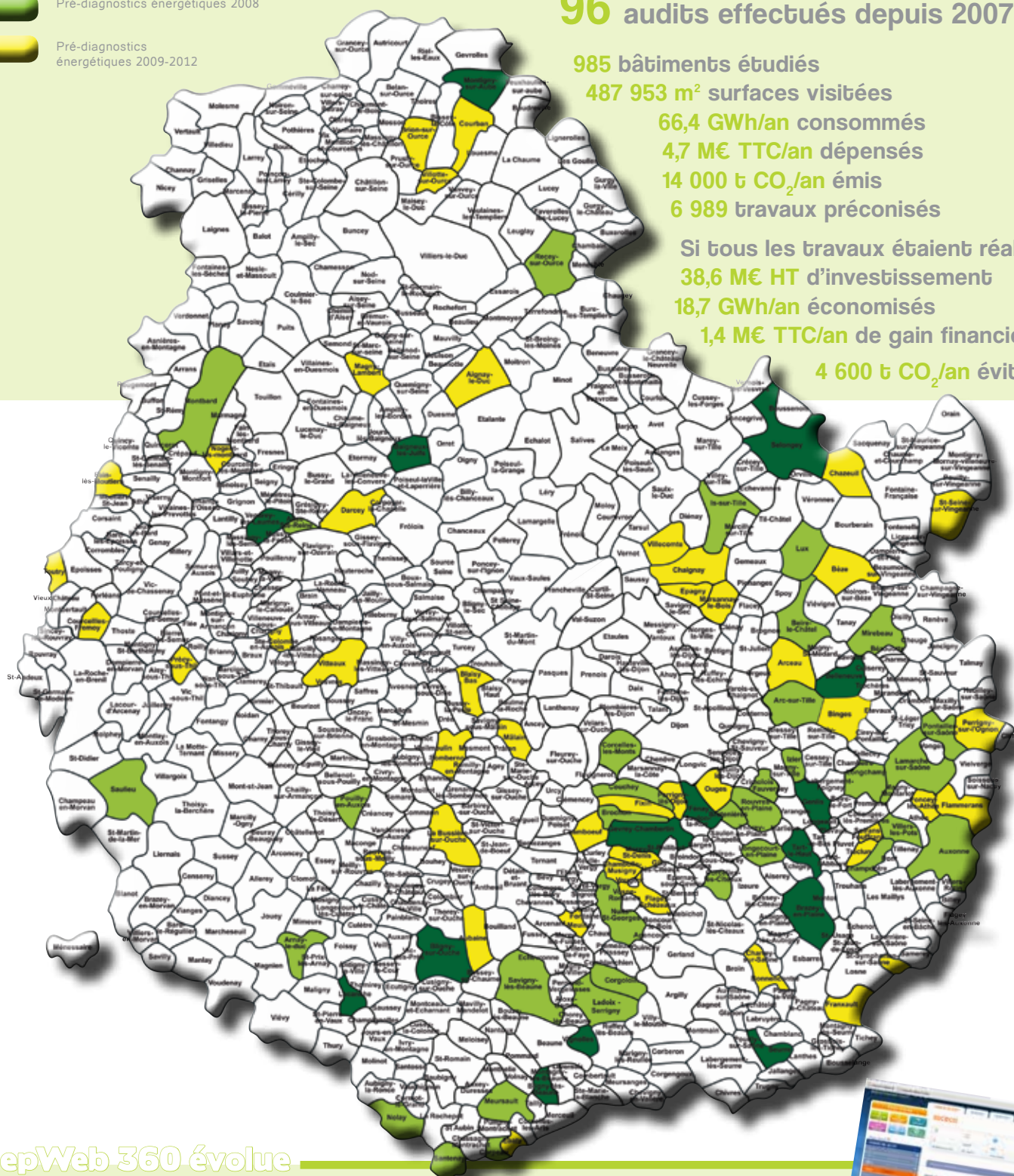
Si tous les travaux étaient réalisés

38,6 M€ HT d'investissement

18,7 GWh/an économisés

1,4 M€ TTC/an de gain financier

4 600 t CO₂/an évités



GepWeb 360 évolue

Convivialité et nouvelles fonctionnalités : les deux maîtres mots de cette nouvelle version !

Le 25 septembre, le SICECO a mis gratuitement à disposition des 96 communes ayant réalisé les pré-diagnostic énergétiques de leur patrimoine bâti la nouvelle version du logiciel de suivi énergétique GepWeb 360. Elle offre plus de convivialité à l'utilisation et présente de nouvelles fonctionnalités simplifiant l'analyse et le suivi des consommations (graphiques plus pertinents, synthèse préenregistrée améliorée, alarmes, ...).

Comment ?

GepWeb 360 permet le suivi des consommations des bâtiments communaux mais aussi du parc d'éclairage public. Les caractéristiques des bâtiments sont renseignés dans le logiciel lors de l'élaboration des pré-diagnostic énergétiques, alors que les données de l'éclairage public sont enregistrées par le SICECO, maître d'ouvrage des travaux.



Une interface plus conviviale

Valoriser les investissements des communes en faveur des économies d'énergie

Le dispositif des CEE, de quoi s'agit-il ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été introduit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique du Grenelle de l'Environnement. Il vise à promouvoir les travaux d'amélioration des performances énergétiques dans les milieux diffus que sont les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire), des petites et moyennes industries et des transports. Les fournisseurs d'énergie (appelés Obligés) ont pour obligation d'atteindre un seuil d'économies d'énergie fixé par le Gouvernement, fonction de la quantité de leurs ventes d'énergie. Le kWh Cumac (cumulé actualisé) est l'unité qui comptabilise les économies d'énergie pendant la durée de vie conventionnelle du matériel installé avec une actualisation de 4 %, appliquée tant sur la valeur économique que technique.

Les acteurs et les moyens ?

Pour atteindre leur objectif, outre leurs actions directes menées auprès de leurs abonnés en les incitant à investir dans des équipements économes en énergie, les fournisseurs d'énergie ont la possibilité d'acheter, sur le registre électronique national « emmy », des Certificats d'Économies d'Énergie délivrés aux Collectivités (appelés Non Obligés ou Éligibles) et obtenus pour la valorisation des travaux de performance énergétique mis en œuvre sur leur patrimoine. En cas de non respect des obligations, les Obligés devront s'acquitter d'une pénalité de **2c€/kWhCumac** manquant.

Quelles sont les opérations éligibles ?

Un catalogue d'opérations d'économies d'énergie les plus courantes donnant droit à des CEE, appelées « opérations

standardisées », a été établi par arrêté ministériel. Une fiche par opération standardisée, précise les conditions d'éligibilité et les modalités d'évaluation des économies d'énergie à partir d'un montant forfaitaire prédéfini de kWh Cumac.

Ces actions sont réparties en 6 secteurs : les bâtiments existants résidentiels, les bâtiments existants tertiaires (isolation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, ...), l'industrie, les réseaux (réseau de chaleur, éclairage public), les transports (conduite économe, ...) et, pour cette seconde période, l'agriculture.

Le matériel proposé pour les travaux doit être conforme aux exigences des CEE et chaque action ne peut être valorisée qu'une seule fois.

$$\text{CEE (kWh Cumac)} = \text{Gain annuel (kWh)} \times \text{Durée de vie (an)} \times \text{Coefficient d'actualisation}$$

Bâtiments éligibles	Actions éligibles
<i>Résidentiel</i> : logements communaux <i>Tertiaire</i> : bureaux (mairie, salle de réunions, ...), enseignement (école, ...), commerces, hôtellerie - restauration, santé, autres secteurs (salle des fêtes, bâtiment associatif, gymnase, ...)	Isolation des murs, passage en double vitrage, installation d'une chaudière biomasse, d'une chaudière gaz à condensation ou d'une chaudière à haut rendement, ...

Descriptif action		Valorisation
Travaux	Quantité	Vente CEE en €
Isolation de combles ou toitures	100 m ² d'isolant	600
Isolation des murs par l'intérieur	100 m ² d'isolant	800
Fenêtre avec double vitrage	10 m ² de vitrage	200
Chaudière à condensation	200 m ² chauffés	600
Robinet thermostatique	1 robinet thermostatique	4

Exemple de valorisation

En 2012 :

23,46 GWh Cumac de CEE dont :

Éclairage public : 9,47 GWh Cumac soit 1 334 luminaires rénovés

Bâtiments : 13,99 GWh Cumac représentant 82 actions valorisées dans 34 communes

Quels intérêts ?

- ✓ Suivre l'évolution de ses consommations d'énergie
- ✓ Vérifier l'impact des travaux réalisés sur ses consommations d'énergie : l'objectif étant au moins d'obtenir une stabilité du coût de ses factures d'énergie, l'idéal étant une réduction, étant donné les augmentations incessantes des prix de l'énergie

En effet, malgré une diminution des consommations, il est difficile de constater une nette réduction des factures

d'énergie à cause des augmentations de prix. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2011, les consommations d'électricité de l'éclairage public sont soumises à la Taxe Finale sur la Consommation d'Électricité (TFCE), entraînant une augmentation de l'abonnement et du tarif. Le coût de l'électricité pour l'éclairage public a donc augmenté, au global, de 359 € à 485 € par an pour 1 kW installé (soit 10 lampes de 100 W) entre août 2010 et août 2013, soit +35 %.

De l'électricité pour tous

Veiller au maintien d'un service public de fourniture et de distribution électrique performant

Conformément au Cahier des Charges de Concession, le SICECO contrôle tous les ans les données comptables et financières de l'année précédente fournies par le gestionnaire de réseau ERDF. Le Compte Rendu d'Activités (CRAC) pour 2011 a été remis au SICECO fin juin 2012 par ERDF. Nouveauté cette année, le contrôle de concession a fait l'objet d'une consultation conjointe avec les Syndicats d'Énergies de la Nièvre et de l'Yonne afin de retenir un prestataire commun.

Une analyse plus détaillée sur l'état de la concession en 2011 (*Contrôle de concession - Électricité - Synthèse exercice 2011*) est jointe à ce rapport d'activité. On notera donc ici les faits marquants de l'année 2011,

Des durées d'immobilisation qui s'allongent

Au cours de l'année 2011, la durée de vie comptable (immobilisation) des réseaux basse tension (BT) aériens torsadés (592 km) a été prolongée, passant de 40 à 50 ans, sans concertation avec le SICECO. Outre l'impact à la baisse sur les dotations aux amortissements et

sur les dotations aux provisions pour renouvellement sur cette catégorie d'ouvrage, changeant l'équilibre économique de la concession, cette modification comptable unilatérale a un impact non négligeable en défaveur du SICECO sur les droits du concédant et donc sur les dettes et créances réciproques en fin de contrat. En effet, la reprise de provision pour renouvellement sur la concession liée à ce changement de méthode comptable s'élève à 655 000 €, valeur à retrancher directement des droits du concédant. Le SICECO devra donc à l'avenir rester vigilant sur ce point.

Des résultats qui ne reflètent pas la réalité de la concession

Concernant le compte d'exploitation, le résultat est dit calculé car, en réalité, il n'est pas établi à la maille de la concession. L'équilibre est la traduction, au niveau local, des résultats nationaux d'ERDF. Lorsque ERDF dégage des bénéfices importants localement, une contribution à l'équilibre est versée à l'échelon national et inversement en cas de déficit de la concession.

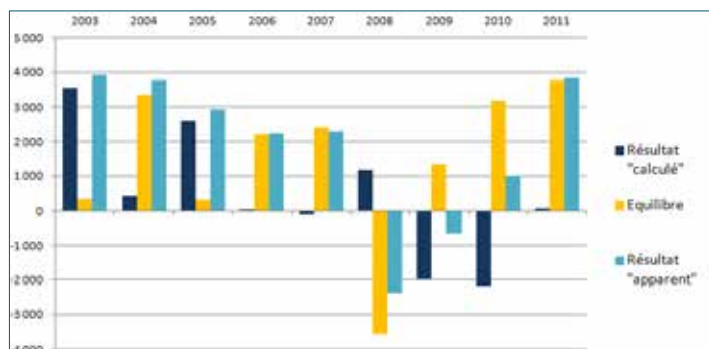
Par conséquent, les calculs présentés ne correspondent pas à la réalité de la concession du SICECO. Les règles de répartition changent d'une année sur l'autre, empêchant les comparaisons.

Refus du CRAC 2011

De ces deux points découle une motion de refus du CRAC d'ERDF pour 2011, adoptée par le comité syndical du SICECO le 5 décembre. En effet, les élus contestent le changement unilatéral des pratiques comptables d'ERDF. Ces décisions, unilatérales bouleversent l'équilibre économique des contrats de concession au détriment des autorités organisatrices. À l'avenir, le SICECO souhaite plus de transparence sur les pratiques comptables et la présentation des comptes. On notera également une cohérence limitée entre les données comptables et techniques récentes et un vieillissement des ouvrages.

Une qualité de fourniture élevée ?

De l'analyse du CRAC, il ressort que, pour un département rural, le niveau de qualité de la fourniture de l'électricité est plutôt élevé,

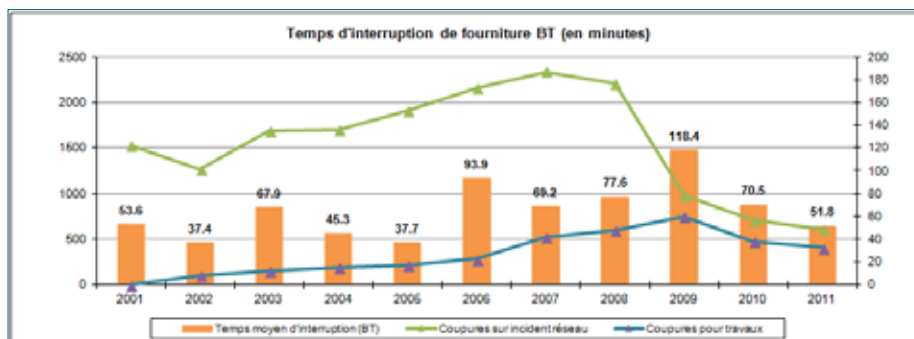


Compte d'exploitation

Repères

En 2012, Châtillon-sur-Seine adhère au SICECO. Ci-dessous, quelques chiffres sur cette nouvelle concession, de type urbaine, qui n'apparaît pas encore dans le contrôle de concession pour l'exercice 2011 :

- 111 km de réseau dont 5,7 km de fils nus
- 3 466 clients dont aucun n'est mal alimenté
- 3 069 k€ de valeur nette
- 9 538 k€ de valeur de remplacement
- 41 GWh de consommation
- 42,6 minutes de temps moyen de coupure



voire très élevé. Ces résultats sont à nuancer puisque les micro-coupures ne sont pas comptabilisées dans les coupures. Le SICECO s'interroge donc sur la pertinence de la modification de l'indicateur permettant d'estimer le nombre de départs et de clients mal alimentés.

Un service aux usagers plutôt satisfaisant de la part d'ERDF et non cohérent pour EDF

Globalement, la gestion des raccordements est conforme, le taux du délai de production du devis de raccordement pour les usagers BT ≤ 36 kVA, en

soutirage, est de 96,6 %, soit un délai moyen de production de ce document de 4 jours. On note une augmentation des réclamations de l'ordre de 40 % par rapport à 2010 essentiellement à cause d'une modification du mode d'enregistrement.

En revanche, concernant le service aux usagers de la part d'EDF, certains indicateurs sont toujours attendus à la maille de la concession afin de refléter de façon plus pertinente la qualité du service rendu à l'utilisateur. De même, l'évolution des TPN ne paraît pas concorder avec l'évolution des ménages en difficulté.

Automatisation des tarifs sociaux : le SICECO salue une avancée du service public

Le décret relatif à l'automatisation des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel a été publié au Journal Officiel du 7 mars 2012. Si le SICECO salue la publication de ce texte attendu depuis plus d'un an, dans un contexte où la précarité énergétique s'accroît, certaines modalités d'application restent toutefois à préciser.

Pour aider les ménages en difficulté, le Gouvernement avait déjà créé le Tarif de Première Nécessité (TPN). Très méconnu du grand public, ce dispositif permet, sous condition de ressources, d'obtenir une réduction sur l'abonnement et la consommation d'électricité des 100 premiers kWh consommés par mois. Les ayants droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) peuvent bénéficier de ce tarif imposé par la loi aux fournisseurs historiques

(EDF et les Entreprises Locales de Distribution). Le dispositif de Tarification Spéciale de Solidarité en gaz (TSS) complète le TPN. Il consiste en une déduction forfaitaire, imputée sur la facture en habitat individuel ou versée sous forme de chèque à l'ayant droit en habitat collectif. Le TSS s'applique à tous les fournisseurs de gaz.

Le décret relatif à l'automatisation des tarifs sociaux répond à une préoccupation exprimée de longue date par les autorités concédantes : en Côte-d'Or, comme en France, le nombre de bénéficiaires est très largement inférieur au nombre d'ayants-droit (30 % seulement d'entre eux en profiteraient). Dans le cadre des débats du projet de loi NOME en 2010, le SICECO et la FNCCR avaient demandé de mettre en place une « automaticité » pour

l'obtention de ces tarifs. Plusieurs parlementaires, membres de la FNCCR, avaient fait adopter des amendements pour rendre automatique l'attribution du TPN et du TSS gaz.

Le décret concerne quelque 2 millions de foyers. Pour l'électricité, l'impact est de l'ordre de 90 euros par an en moyenne ; pour le gaz, la réduction peut atteindre près de 150 euros, selon la consommation et le nombre de personnes composant le foyer.

Proposé par les seuls opérateurs historiques (EDF et Entreprises Locales de Distribution), le tarif de première nécessité est une mission du service public local de fourniture d'électricité, dont la mise en œuvre et le contrôle relèvent de la compétence des autorités organisatrices de la distribution d'énergie, soit le SICECO en Côte-d'Or.

Assurer pour tous l'égalité d'accès au réseau électrique

Travaux d'électrification rurale réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012

41 renforcements

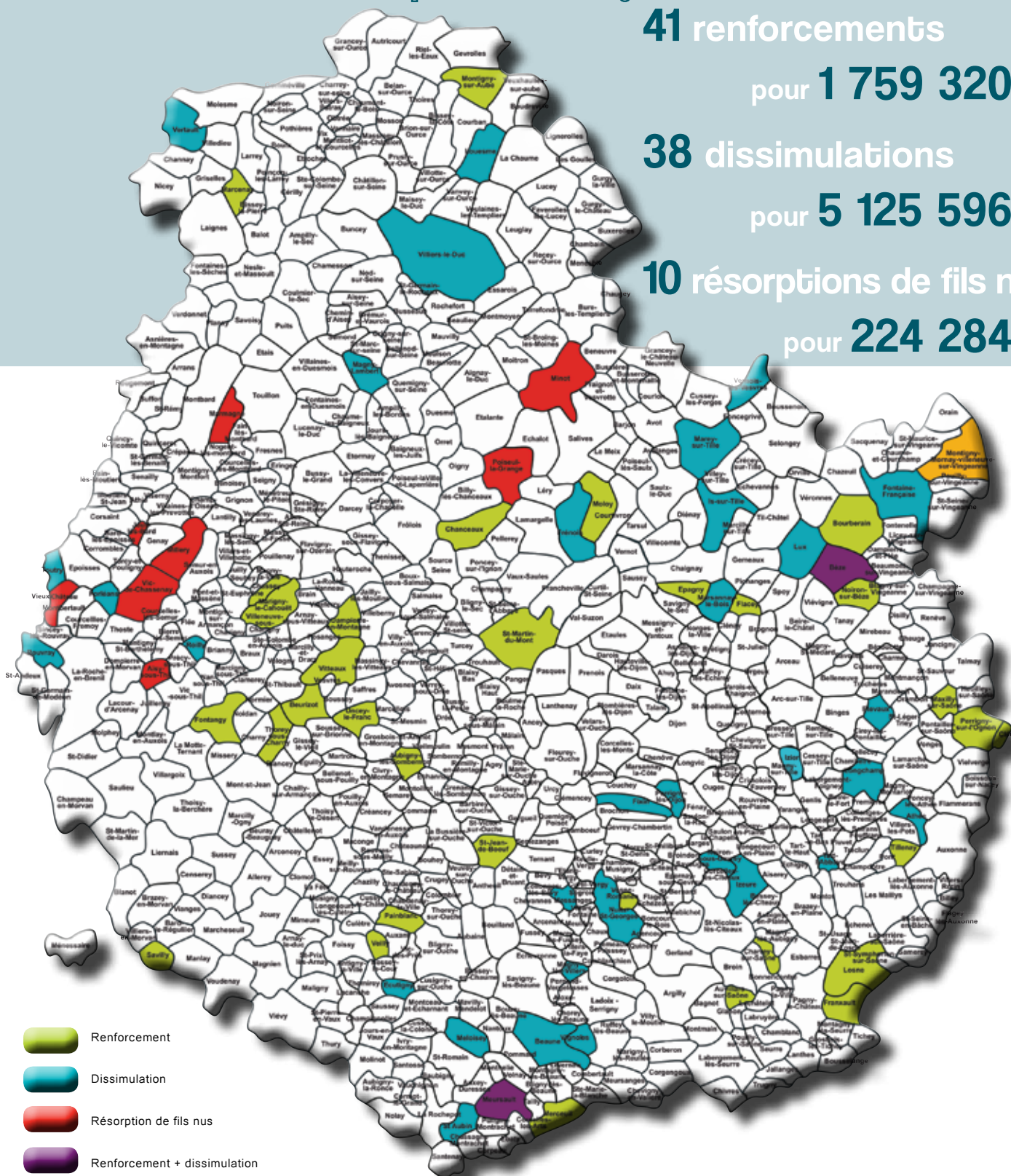
pour **1 759 320 €**

38 dissimulations

pour **5 125 596 €**

10 résorptions de fils nus

pour **224 284 €**



Une commune, une histoire

Renforcement et dépose d'une cabine haute à Marcenay, 115 habitants

L'installation prochaine d'un gîte présageait de futures contraintes sur le réseau. Le SICECO a anticipé en renforçant le réseau et en installant un nouveau transformateur plus puissant (250 kVA au lieu de 100 kVA initialement). Le transformateur se trouvant dans une cabine haute, cette dernière a été démolie.

avant



après



Améliorer la qualité de fourniture du réseau d'électricité

Le SICECO effectue des travaux de renforcement lorsque les abonnés rencontrent des problèmes d'alimentation qui peuvent provenir d'un transformateur de puissance insuffisante, de câbles surchargés ou d'une tension trop basse par rapport à la norme. Parfois, les travaux sont réalisés avant la survenue de la contrainte, grâce à des calculs préalables.

Exemple à Perrigny-sur-l'Ognon, 667 habitants



En 2012, plusieurs clients se sont trouvés mal alimentés. Le SICECO a engagé deux chantiers de renforcement. Le premier a consisté à remplacer 90 m de réseau aérien par des câbles de section supérieure afin d'augmenter la puissance sur la ligne et donc de supprimer le problème de chute de tension. Second chantier, même technique mais pour une longueur de 350 m. Le transformateur alimentant ce secteur n'avait plus une puissance suffisante. Il a donc aussi été renouvelé, passant de 160 kVA à 250 kVA.

Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement



Les travaux de dissimulation « effacent » les réseaux aériens par la mise en souterrain des lignes électriques. En règle générale, ils incluent l'enfouissement des



Sécuriser les réseaux

Exemple à Marmagne, 249 habitants

À la sortie du village, des poteaux bétons fissurés subsistaient avec des fils en cuivre, sans gaine de protection sur 385 mètres. Ils ont donc été enlevés au profit de nouveaux poteaux et de fils torsadés dont l'enveloppe isolante protège des coupures en cas d'intempérie notamment. Ainsi, la continuité de la fourniture est assurée. Les anciens poteaux béton ont été recyclés.

autres réseaux (téléphoniques, éclairage public) et sont souvent réalisés en coordination avec d'autres travaux (voirie, eau, gaz, ...).

Exemple à Pont-et-Massène, 209 habitants

La dissimulation de 700 mètres de réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public autour du Lac de Pont permet de redynamiser ce secteur touristique. Autrefois placés sur des poteaux béton qui soutenaient les câbles électriques, 21 points lumineux ont été réinstallés sur des mâts plus esthétiques.

Exemple à Saint-Aubin, 269 habitants

À Saint-Aubin, ce sont 400 mètres de réseaux BT et téléphonique qui ont été enfouis. Les travaux permettent d'embellir le secteur de l'église et de rendre toute sa splendeur à un monument classé historique. L'éclairage public, auparavant placé sur les poteaux béton, est assuré par une vingtaine de mâts et luminaires sur façades, identiques à ceux déjà présents sur la commune, assurant ainsi une harmonie esthétique de l'ensemble.

Pont-et-Massène - avant



Pont-et-Massène - après



Saint-Aubin - avant

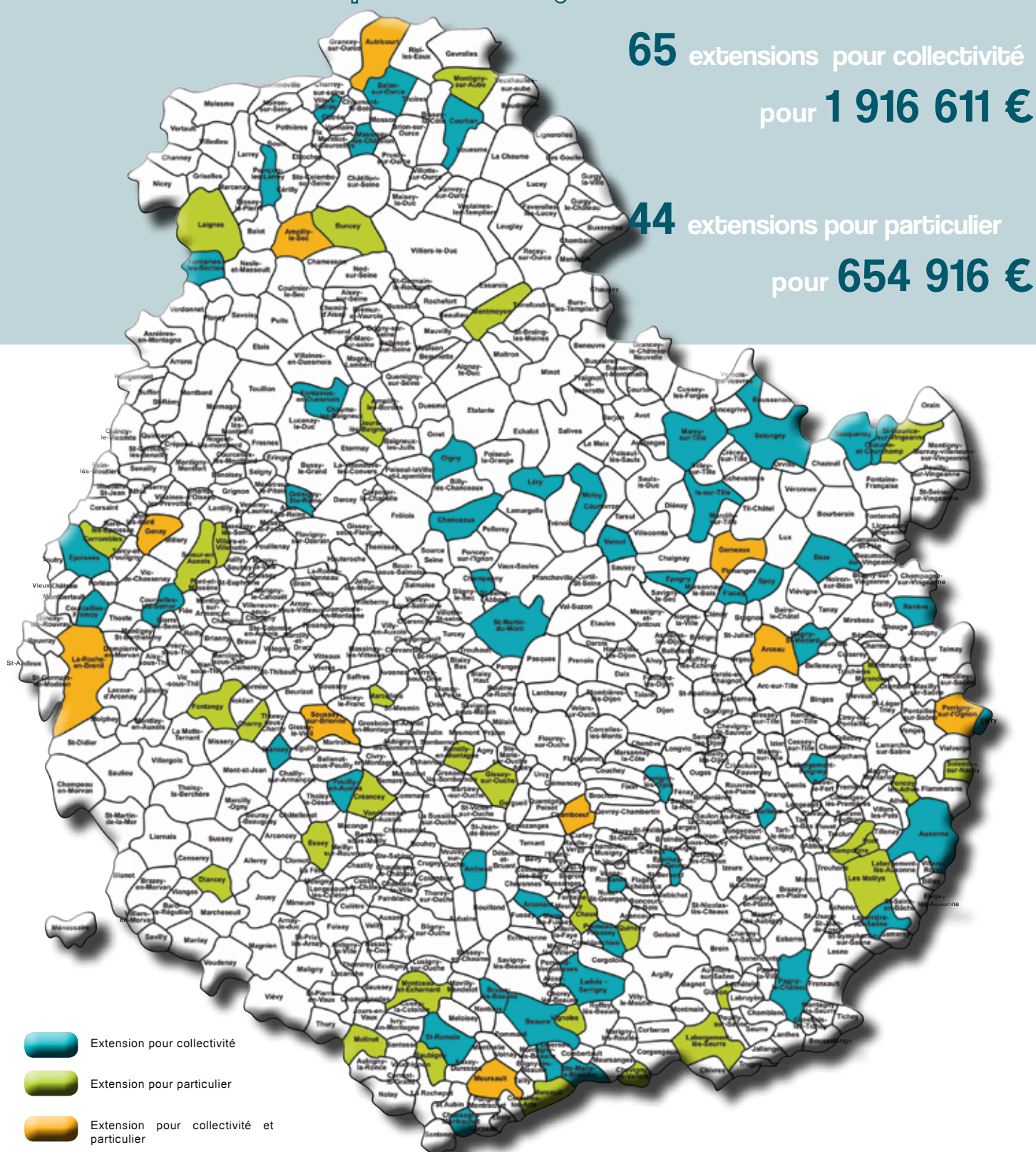


Saint-Aubin - après



Alimenter les usagers en électricité

Travaux d'extension réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012



Une commune, une histoire

Extension pour la ZAC de Beaune - 23 135 habitants

Premier chantier de grande ampleur depuis que Beaune fait partie du SICECO, les travaux d'extension pour alimenter la Zone d'Activité Économique (ZAC) ont vu l'installation de 2 080 mètres de réseau HTA, de 2 480 mètres de réseau BT et de 3 postes de transformation. En tout, 27 lots sont désormais alimentés.



Alimenter les lieux de vie en électricité

Exemple à Perrigny-lès-Dijon, 1 505 habitants

Perrigny-lès-Dijon, appartenant à la seconde couronne du pôle métropolitain de Dijon, a décidé de développer un nouveau quartier d'habitat individuel et collectif sur le secteur des Charmes du Petit Bois. En 2012, le SICECO a procédé aux travaux d'alimentation des tranches 1, 2, 3 et 10. Au total, 950 m de réseau HTA, 2 390 m de réseau BT et 3 postes de transformation ont été mis en place.



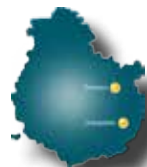
gazole. L'entreprise a souhaité un raccordement afin de faciliter ses activités. 650 m de réseau HTA en souterrain et un poste de transformation de 250 kVA alimentent désormais les équipements nécessaires au fonctionnement de la sablière (concassage, bascule, criblage des graviers, ...). Dans le cadre du programme départemental d'aide à l'électrification rurale, l'entreprise a bénéficié d'une subvention accordée par le Conseil Général de la Côte-d'Or de 30 % du montant total HT du raccordement.



Champdôtre
Gemeaux

Donner aux professionnels l'accès à l'électricité

Exemple à Champdôtre, 576 habitants



La sablière de Champdôtre, exploitée par l'entreprise Roger Martin, fonctionnait avec un groupe électrogène très gourmand en

Exemple à Gemeaux, 879 habitants

Dans le cadre du développement de son activité, il devenait impératif pour l'entreprise Orchidemois, située à Gemeaux, d'avoir un accès à l'électricité pour alimenter une serre. Le SICECO est parti d'un poste existant et a créé 220 mètres de réseau BT en souterrain. Compte-tenu de l'urgence, les travaux ont été réalisés très rapidement (2 mois).



P articiper à des projets ambitieux

Exemple à Bouze-lès-Beaune, 338 habitants

D'importants travaux d'assainissement ont eu lieu à Bouze-lès-Beaune avec notamment la construction d'une station d'épuration que le SICECO a alimenté en électricité. À projet ambitieux, moyens techniques considérables : 1 700 mètres de réseau en souterrain à partir d'une ligne existante HTA sont créés. Un poste de transformation HTA/BT de 100 kVA est installé, également en souterrain. La station d'épuration est ainsi équipée pour traiter les eaux usées domestiques, et, en période de vendanges, elle peut tripler sa capacité pour absorber aussi des effluents viticoles.

Investir pour un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des

Diminuer les consommations et préserver l'environnement

Extinction de l'éclairage public pendant la nuit - Situation décembre 2012

Communes avec extinction nocturne

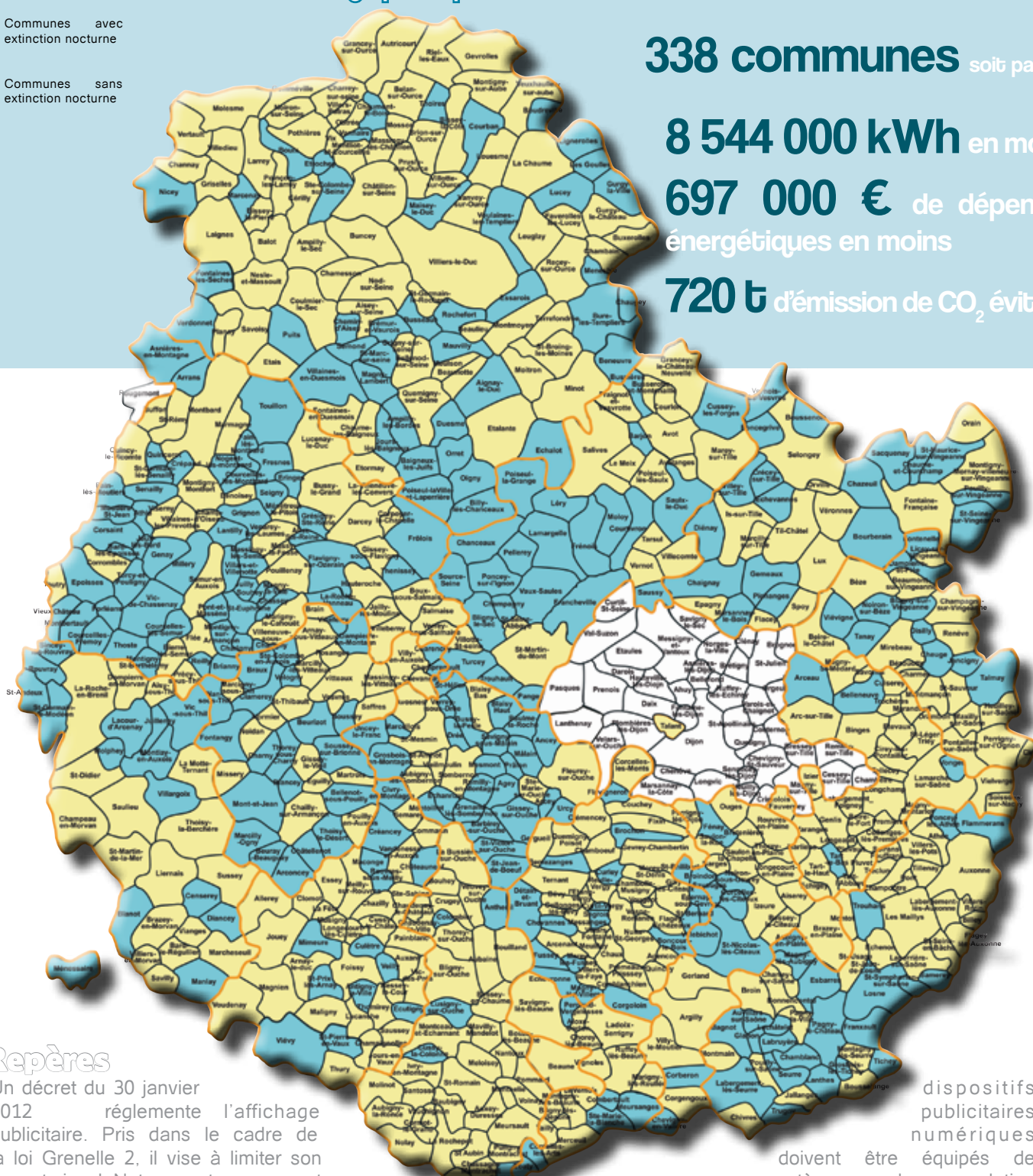
Communes sans extinction nocturne

338 communes soit par an :

8 544 000 kWh en moins

697 000 € de dépenses énergétiques en moins

720 t d'émission de CO₂ évitées



Repères

Un décret du 30 janvier 2012 réglemente l'affichage publicitaire. Pris dans le cadre de la loi Grenelle 2, il vise à limiter son impact visuel. Notamment, concernant les dispositifs lumineux, le décret, applicable au 1^{er} juillet, encadre les durées de fonctionnement et fixe une règle générale d'extinction entre 1h et 6h (sauf si l'activité signalée est ouverte sur cette période). Des exceptions

existent et des dérogations peuvent être données. Le décret instaure des exigences techniques : luminance maximale à respecter ou encore efficacité lumineuse des sources. Pour éviter les éblouissements, les

dispositifs publicitaires numériques doivent être équipés de systèmes de gradation permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante. Les enseignes clignotantes sont interdites, à l'exception de celles des pharmacies ou de tout autre service d'urgence.



Pluie d'étoiles sur la Côte-d'Or

Depuis son lancement en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé, notamment par la maîtrise de l'éclairage public. Pour être récompensées, les communes doivent faire la démarche de s'inscrire. Toutes peuvent participer, même celles qui n'ont jamais pratiqué un éclairage nocturne permanent. Pour cette quatrième édition du concours, en Côte-d'Or, 23 communes sont primées, dont 22 sont adhérentes au SICECO. Baubigny, Cheuge, Curley, Fussey et Segrois obtiennent 4 étoiles pour leur première participation. Lacour d'Arcenay, récompensée en 2010, conserve ses 3 étoiles aux côtés de Corcelles-les-Citeaux, Magny-les-Aubigny et Trugny. Poncey-les-Athée, déjà labellisée en 2010, a suivi les recommandations de l'ANPCEN et a amélioré considérablement son éclairage public passant de 1 à 3 étoiles. Chamblanc, Fénay, Labergement-les-Seurre et Reulle-Vergy décrochent 2 étoiles. Alise-Sainte-Reine, Baigneux-les-Juifs, Belleneuve, Brochon, Flammerans, Lanthès et Saint Philibert rejoignent Noiron-sous-Gevrey, également distinguée en 2011, par l'obtention d'1 étoile.

Entretenir et maîtriser son éclairage public

Donner le choix aux communes pour les tournées de maintenance

Parce qu'une bonne maintenance permet une meilleure maîtrise de l'éclairage public, le SICECO réunissait, le 8 février, les entreprises titulaires du marché afin de donner les lignes directrices pour 2012 :

- les communes peuvent exiger un contact avec l'entreprise
- les dates de passage et de dépannage doivent être fiables et la commune avertie en cas de décalage
- le paiement des entreprises est conditionné à la mise à jour du SIG

Les communes peuvent désormais déterminer le nombre de tournées

de maintenance (2 ou 3).

Faire évoluer le Système d'Information Géographique (SIG)

Depuis 2009, le SIG permet de mieux gérer l'éclairage public des communes adhérentes au SICECO.

Repères

Le SICECO s'associe au Consortium pour la création et l'entretien d'œuvres d'art utilisant la lumière

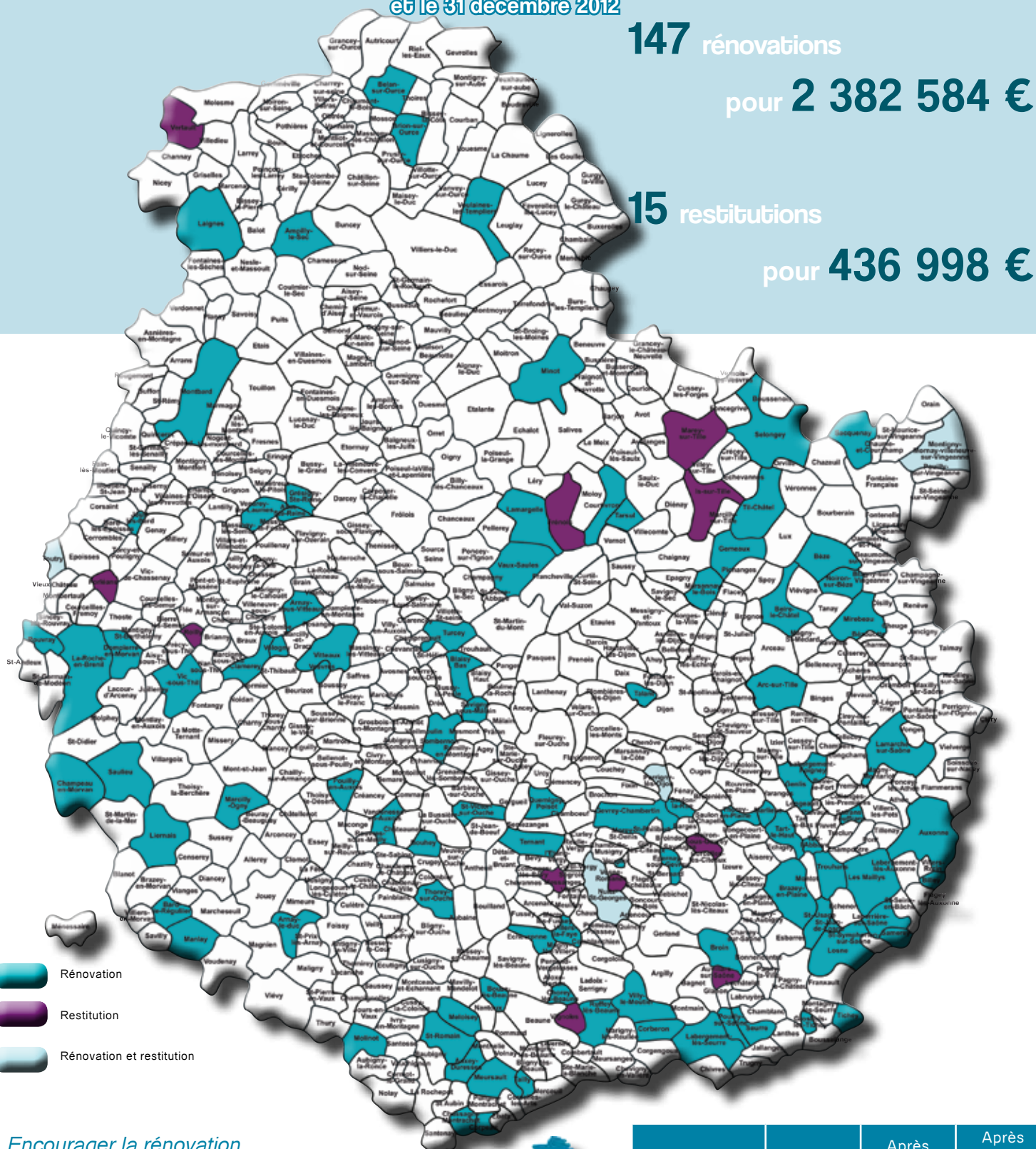
Le SICECO et le centre d'art contemporain, le Consortium, dans le cadre de l'action Nouveaux Commanditaires, soutenue par la Fondation de France, ont signé une convention afin d'organiser leurs relations concernant la création et l'entretien d'œuvres d'art contemporaines utilisant la lumière comme partie constitutive de l'œuvre, situées dans l'espace public, à l'extérieur et sur le territoire d'une commune adhérente au Syndicat. Cette convention garantit ainsi la qualité technique des œuvres créées et assure la pérennité de leur fonctionnement.

Les quatre œuvres déjà existantes et entrant dans cette convention sont *Onze colonnes de lumières pour un horizon nocturne* de Michel Verjus (1994) à Pont-Royal (Clamerey), *Allée des tilleuls* de Véronique Joumard (1995-1996) à Grancey-le-Château, *Lumières à Laignes* d'Angela Bulloch (1997-2002) à Laignes et *Parcours d'ombres* de Christian Boltanski (2004) à Vitteaux.

Les points lumineux ainsi que leurs caractéristiques techniques y sont minutieusement répertoriés. En 2012, le SICECO a réfléchi à une nouvelle version plus fonctionnelle qui sera officiellement lancée en 2013.

Rénover et restituer l'éclairage public

Travaux de rénovation et de restitution de l'éclairage public réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012



Encourager la rénovation

Exemple à Losne, 1 630 habitants

Dans les rues de Chaumergy et de la Tuilerie, 17 luminaires de 150 watts étaient très vétustes. Ils ont été remplacés par de nouveaux équipés en 70 watts. De même, sur le rond point de Maison Dieu, les 18 lampadaires étaient non seulement anciens mais ils n'éclairaient plus rien car les réflecteurs étaient noircis par le temps. 7 luminaires de 250 watts ont été remplacés par des 100 watts tandis que le reste, initialement d'une puissance de 100 watts, a été changé avec des 70 watts. En plus de cette rénovation, la commune a mis en place une coupure de l'éclairage nocturne afin de limiter le gaspillage d'énergie et les nuisances lumineuses.



	Avant	Après rénovation	Après rénovation + coupure
Rues de Chaumergy et des Tuileries			
Consommation annuelle	9 567 kWh	5 508 kWh	2 858 kWh
Coût annuel en énergie	1 044 €	603 €	375 €
Rond-point de Maison Dieu			
Consommation annuelle	12 052 kWh	6 668 kWh	3 459 kWh
Coût annuel en énergie	1 313€	729 €	453 €



Exemple à Montbard, 5 705 habitants

À la nuit tombée, dans l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, les passants pouvaient avoir l'impression que les luminaires n'éclairaient pas. À l'occasion d'une campagne de suppression de ballons fluo, l'éclairage a été repensé entièrement afin qu'il soit plus agréable aux usagers. 30 ballons fluos ont été remplacés par 20 mâts équipés d'une lanterne de 105 watts et 11 avec un luminaire supplémentaire à l'arrière de 40 watts permettant d'éclairer les entrées du collège, du lycée, du bâtiment de la communauté de communes et du parking qui bordent l'avenue. La technologie LEDS a été privilégiée dans ce dossier car elle permet d'éclairer au plus juste.



	Avant	Après rénovation
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny		
Consommation annuelle	33 845 kWh	22 800 kWh
Coût annuel en énergie	3 614 €	2 427 €



Mettre en oeuvre le programme ADEME pour la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants

Lors de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique qui s'est tenue en décembre 2011, un fonds spécial de 20 millions d'euros a été mis en place pour encourager la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants. C'est l'Agence qui est chargée de la mise en œuvre de cette mesure dans chaque région. Pour qu'un dossier soit éligible, il faut que les réductions de consommation électrique soient d'au moins 50 %.

En plus des critères élaborés par l'ADEME, le SICECO a sélectionné les dossiers qui remplissaient les conditions suivantes :

-  les luminaires sont des ballons fluos de type classique ou boule
-  priorité aux communes les moins peuplées et n'ayant pas bénéficié récemment de travaux

Bien entendu, cette aide est venue s'ajouter aux subventions déjà accordées par le SICECO pour ce type de travaux. Les communes concernées sont : Ancey, Aubigny-les-Sombernon, Blaisy-Bas, Gemeaux, Laignes, Les Maillys, Meuilley, Pagny-le-Château, Puligny-Montrachet, Saint-Jean-de-Losne, Sainte-Marie-sur-Ouche et Sombernon.

Exemple de Meuilley, 472 habitants

16 luminaires ballons fluos de 125 watts ont été remplacés par 20 lampadaires à LEDS d'une puissance de 41 watts.

	Avant	Après rénovation
Consommation annuelle	9 473 kWh	3 531 kWh
Coût annuel en énergie	1 041 €	393 €

12 communes concernées

293 luminaires rénovés

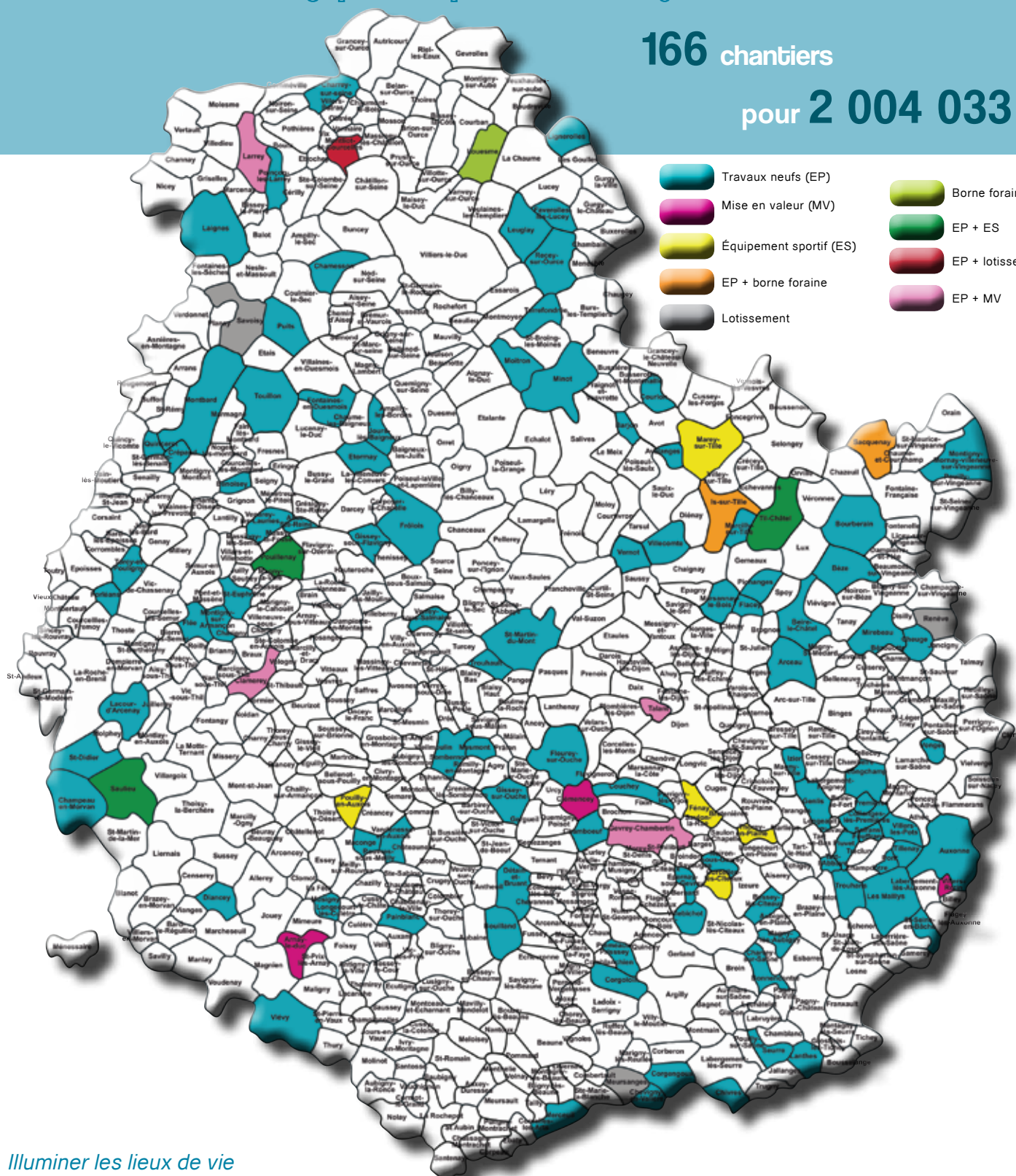
105 480 €
de subvention ADEME
(360 € HT par luminaire)

Créer l'éclairage public

Travaux de création d'éclairage public réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012

166 chantiers

pour 2 004 033 €



Illuminer les lieux de vie

Exemple à Puligny-Montrachet, 421 habitants
Suite à un réaménagement de la place des Marronniers, la commune a fait appel au SICECO afin de mettre en valeur par la lumière ce lieu de vie. 4 colonnes lumineuses à LED, de 33 watts chacune, habillent désormais le fond de la place (côté sud). 14 projecteurs de 70 watts illuminent subtilement les arbres et 5 projecteurs encastrés dans le sol d'une puissance de 3,6 watts permettent de baliser un chemin piétonnier. L'ensemble conduit à une mise en valeur harmonieuse et économe en énergie.



Mettre en valeur le patrimoine de la Côte-d'Or par la lumière

Exemple à Larrey, 101 habitants

Suite à des travaux de dissimulation, la commune souhaitait poursuivre son embellissement en mettant en avant son lavoir. Le SICECO a proposé un éclairage subtil et harmonieux. 4 petits projecteurs composés de 3 LEDS et d'une puissance d'1,2 watts chacun illuminent la charpente. Un projecteur SHP de 35 watts éclaire l'eau qui se reflète sur le mur, créant ainsi une impression de mouvement.



Exemple à Trouhans, 655 habitants

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la commune, l'éclairage public aux abords de l'église a été rénové : 2 ballons fluos de 125 watts ont été remplacés par 2 luminaires à iodure métallique, plus performants, de 70 watts. Dans le même temps, le monument aux morts s'est paré d'un habit de lumière grâce à l'installation de 2 luminaires de 70 watts de chaque côté. 2 bornes de 32 watts matérialisent les bordures.



Une commune, une histoire

Le SICECO expérimente la détection de présence à Talant - 11 743 habitants



Le SICECO a combiné la technologie des LEDS avec un système de détection pour l'adapter à la circulation routière : une grande première en matière d'éclairage public ! Une rue entière de Talant a ainsi été équipée, positionnant le SICECO et Citéos, l'entreprise qui a réalisé les travaux, à la pointe de l'utilisation de la technologie LED.

Des capteurs directionnels de haute sensibilité sont placés à l'entrée et à la sortie de la voie : tous les véhicules, y compris les vélos, sont détectés dès leur entrée dans la rue. De la tombée de la nuit à 21h, période de pointe du trafic, l'éclairage est maintenu à 100 % de sa puissance. De 21h à 6h, la forte réduction du trafic permet d'abaisser la puissance lumineuse jusqu'à 20 % afin de garantir la sécurité des piétons. Dès qu'un véhicule pénètre dans la rue, il est détecté par les capteurs qui transmettent l'information au système central de commande. Celui-ci renvoie à chaque lampadaire l'ordre de produire 100 % de sa puissance. La rue se rallume alors instantanément pendant 45 secondes (correspond au temps moyen mis par une voiture pour parcourir la rue à une vitesse de 50 km/h + 15 secondes par mesure de sécurité). Grâce à cette technique novatrice de gestion « durable » de l'éclairage, l'installation enregistre des économies d'énergie considérables : 75% d'économies d'énergie par rapport à une installation classique !

Repères

Le SICECO contribue à la sécurité routière !

Concernant les communes qui lui ont délégué la compétence éclairage public, le SICECO s'occupe, pour celles qui en ont, des feux tricolores. Si le parc a augmenté, les coûts de maintenance ont diminué grâce à une meilleure gestion de ce marché par le SICECO. En 2012, le SICECO a installé des feux à Brochon et Thorey-en-Plaine participant ainsi à la sécurisation de deux carrefours.

Pour les communes qui posent des panneaux du type « alarme de vitesse », encore appelés « radars pédagogiques », le SICECO accorde une subvention (3 taux dégressifs par tranche de travaux en fonction des montants HT pour les communes rurales, et en fonction du taux de taxe sur l'électricité reversée au SICECO et par tranche de travaux pour les communes urbaines). La commune achète le matériel et l'entreprise titulaire du marché le pose et le raccorde sur le réseau de l'éclairage public. Si le raccordement est réalisé sur le réseau électrique, la commune engage sa responsabilité. En 2012, 12 communes ont posé un radar pédagogique pour un montant total de 27 709 € TTC.



Contrôler et organiser le réseau public de distribution de gaz

Veiller au maintien d'un service public de distribution de gaz performant

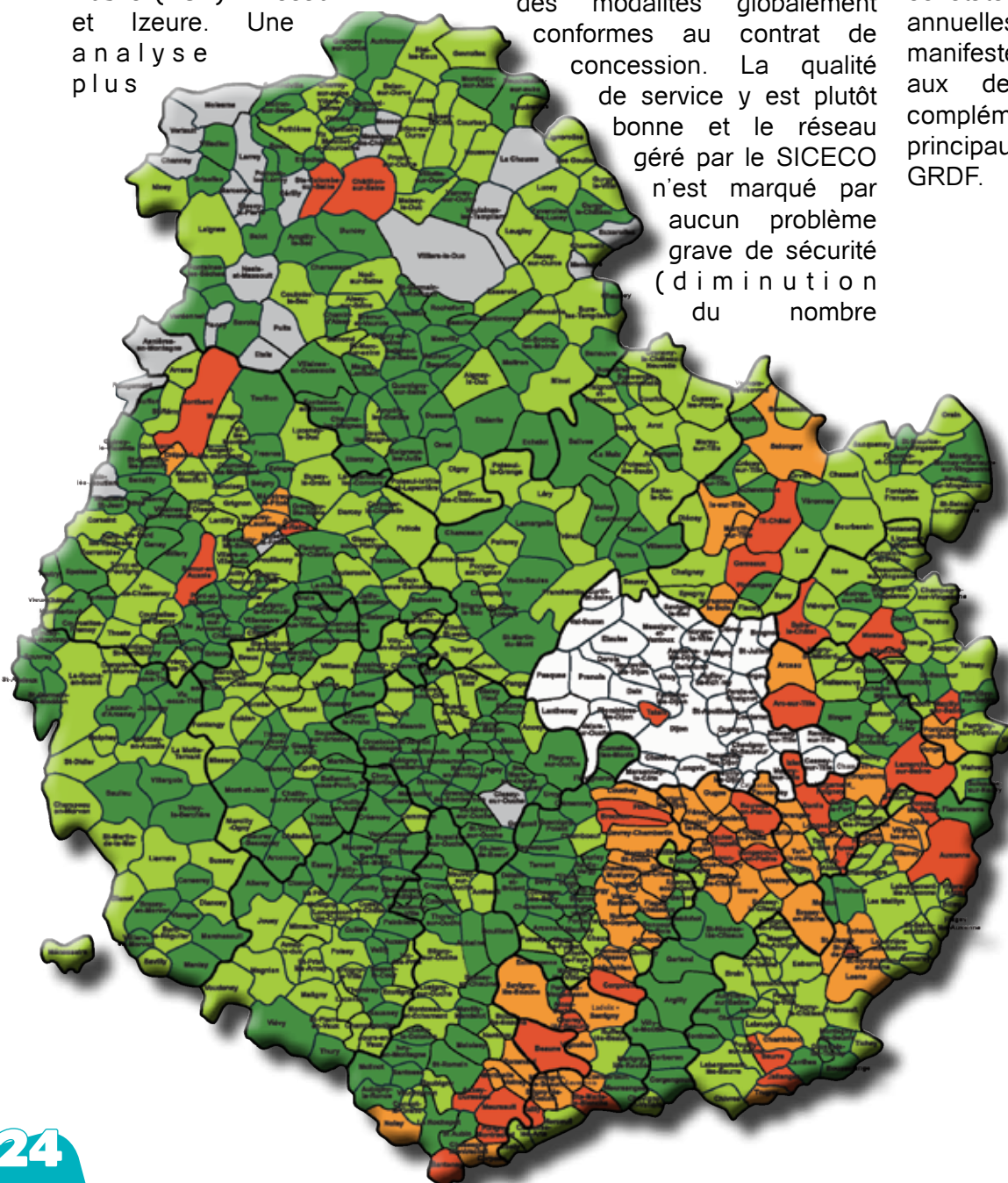
Le SICECO contrôle, pour le compte de 61 communes desservies en gaz et qui lui ont transféré la compétence, les données comptables et financières de l'année précédente, fournies par le gestionnaire de réseau, GRDF. Chaque commune disposant de son propre contrat, on dénombre 59 cahiers des charges et 2 Délégations de Service Public (DSP) : Arceau et Izeure. Une analyse plus

détaillée sur l'état de la concession en 2011 (*Contrôle de concession - gaz - Synthèse de l'exercice 2011*) est jointe à ce rapport d'activité. On notera ici, de manière synthétique, les points les plus importants de l'année 2011.

Un réseau sécurisé, oui mais ...

GRDF entretient des concessions relativement jeunes, dans des conditions satisfaisantes et selon des modalités globalement conformes au contrat de concession. La qualité de service y est plutôt bonne et le réseau géré par le SICECO n'est marqué par aucun problème grave de sécurité (diminution du nombre

d'incidents, inspection de 516 km de réseau sur 539 km, ...). Cependant, d'un point de vue technique, le concessionnaire ne remplit pas son contrat en continuant de rester muet face aux incohérences d'inventaire qui lui ont été signalées. Absence de données comptables détaillées, absence d'explications spontanées pour les variations constatées dans les évolutions annuelles, présence d'anomalies manifeste et refus de répondre aux demandes d'informations complémentaires, tels sont les principaux griefs retenus contre GRDF.



Cartographie du gaz

- Communes desservies en gaz ayant délégué la compétence au SICECO
- Communes desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence au SICECO
- Communes non desservies en gaz ayant délégué la compétence au SICECO
- Communes non desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence au SICECO
- Communes qui n'ont pas encore donné d'avis
- Communes qui ne font pas partie du SICECO

Participer à la construction des réseaux de demain

S'engager pour le Très Haut Débit (THD) en Côte-d'Or

S'impliquer dans le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

Depuis 2011, le SICECO s'est engagé dans une réflexion sur le développement du Très Haut Débit (THD) et a effectué, à la demande du Conseil Général de la Côte-d'Or, une série de simulations afin de l'aider à élaborer le SDTAN.

En mars, ce SDTAN a été adopté par l'Assemblée plénière du Conseil Général. Il fixe les axes stratégiques et donne une orientation : à l'horizon 2025, la fibre optique « à la maison » devrait être généralisée.

En parallèle, l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investir, lancé par l'État pour demander aux opérateurs privés leur intention en matière de déploiement du THD a montré que ces derniers couvriraient 59 % des foyers côte-d'oriens situés sur les deux communautés d'agglomération du département (Dijon et Beaune). Le Conseil Général a donc proposé un déploiement en trois phases :

 2013 - 2015 : *triple play* pour tous en usage domestique (internet, image, téléphonie) et couverture des zones d'activités (ZAE, établissements de santé, de formation, d'enseignement, touristique, ...) pour l'usage professionnel.

 2016 - 2020 : usage domestique à conforter dans tous les territoires et déploiement généralisé pour les entreprises en zone diffuse concernant l'usage professionnel.

 2020 - 2025 : usages domestique et professionnel couverts par un réseau tout optique.

Les prochaines étapes attendues concernant le SDTAN sont :

 un travail sur les approches financières avec les services du Conseil Général

 un dossier juridique autour de deux axes : le portage de l'opération qui doit être départementale pour être éligible aux fonds du Grand Emprunt (2 milliards en tout, dont 900 millions pour les infrastructures) et le modèle juridique du Réseau d'Initiative Publique

Une convention entre le SICECO et le Conseil Général devrait être signée pour mutualiser et coordonner les travaux et les financements.

Anticiper en posant des fourreaux pour fibre optique

Le SICECO est précurseur dans ce domaine puisque, depuis 3 ans, il pose, lors de ses travaux, des fourreaux destinés à accueillir le futur réseau THD. Plus de 40 dossiers en ont bénéficié pour un investissement de 792 000 €, entièrement à la

charge du Syndicat. Cependant, ce programme est amené à être arrêté du fait de la modification du régime de propriété avec Orange dans les travaux d'enfouissement. Une convention entre le SICECO et ERDF a d'ailleurs été signée en 2012 pour la pose de fourreaux pour la fibre optique lors des travaux sous maîtrise d'ouvrage ERDF.

Enfouissement des réseaux de télécommunication : une coordination difficile des travaux

En 2012, le SICECO a rencontré beaucoup de difficultés lors de chantiers d'électrification rurale incluant des lignes de télécommunication. En effet, France Télécom a décidé de limiter l'envoi des esquisses, retardant ainsi la réalisation des études et l'exécution des travaux. Le SICECO a effectué des relances auprès des responsables de France Télécom afin de les avertir des problèmes liés au respect des programmations et de la consommation des crédits FACÉ et ERDF (article 8).

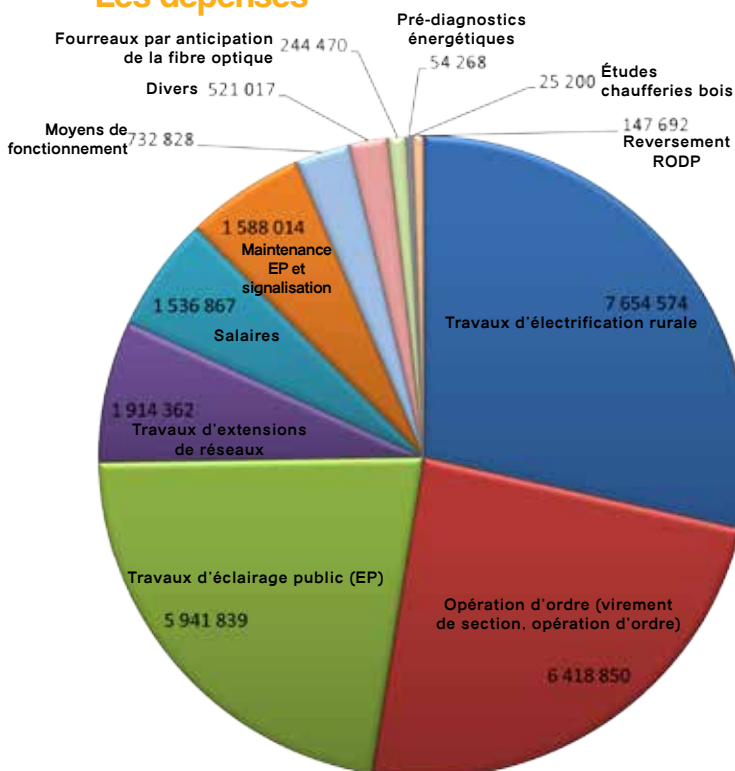
Repères

Dans le domaine des communications électroniques, le SICECO intervient en :

-  participant au développement, à la création et à l'exploitation des réseaux du futur
-  profitant des opportunités de travaux pour construire des ouvrages d'accueil pour les réseaux THD
-  mutualisant les compétences, les moyens et la gestion des nouvelles infrastructures.

2012 en chiffres

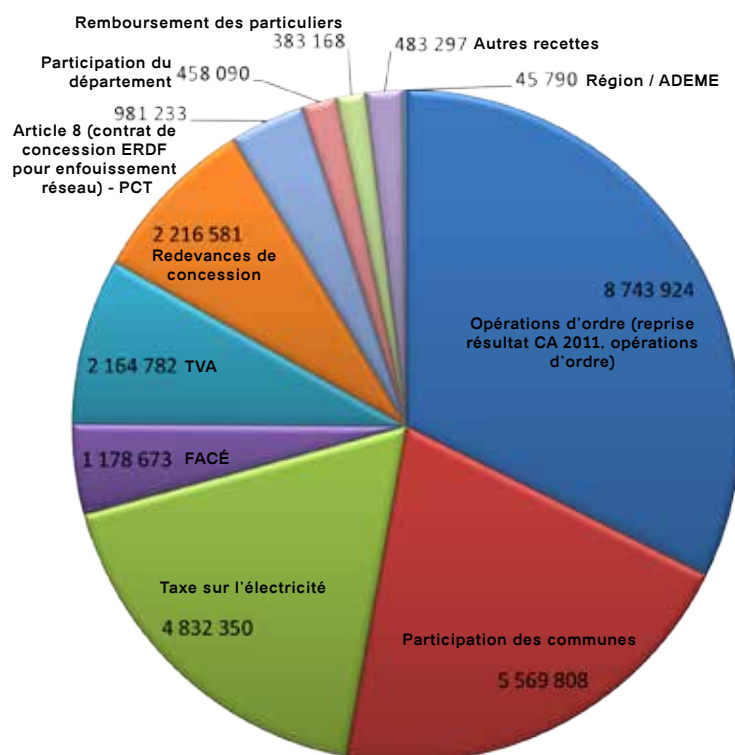
Les dépenses



26 779 980 €

Montant total des dépenses

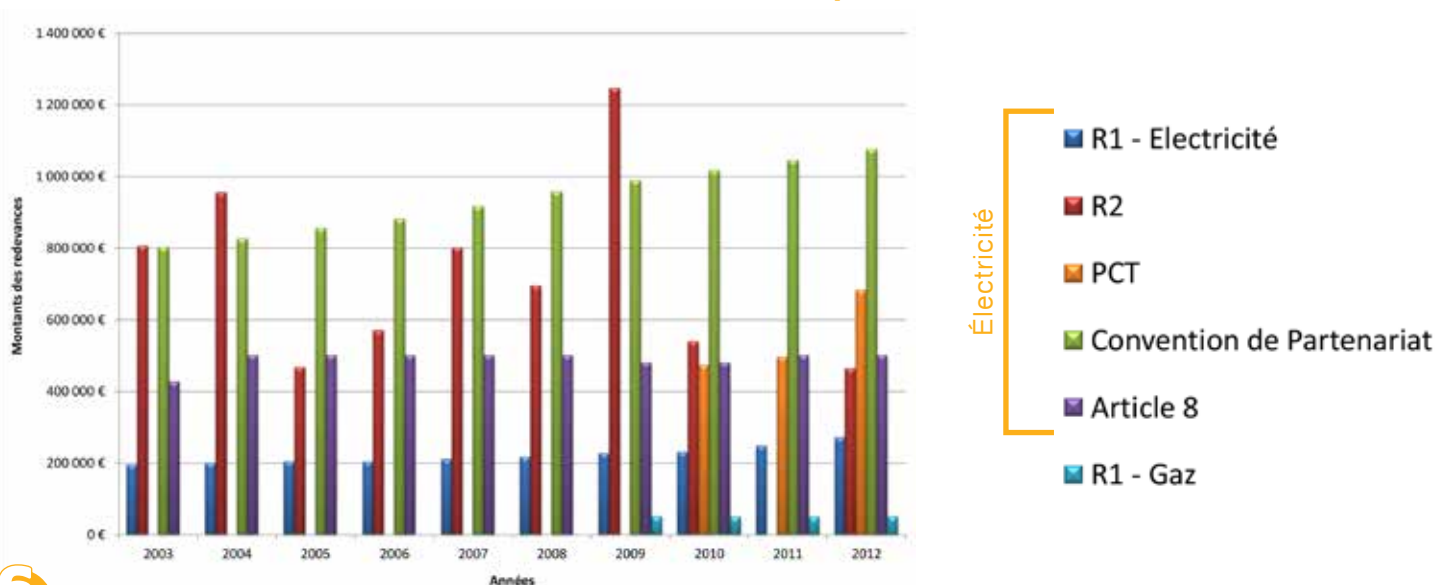
Les recettes



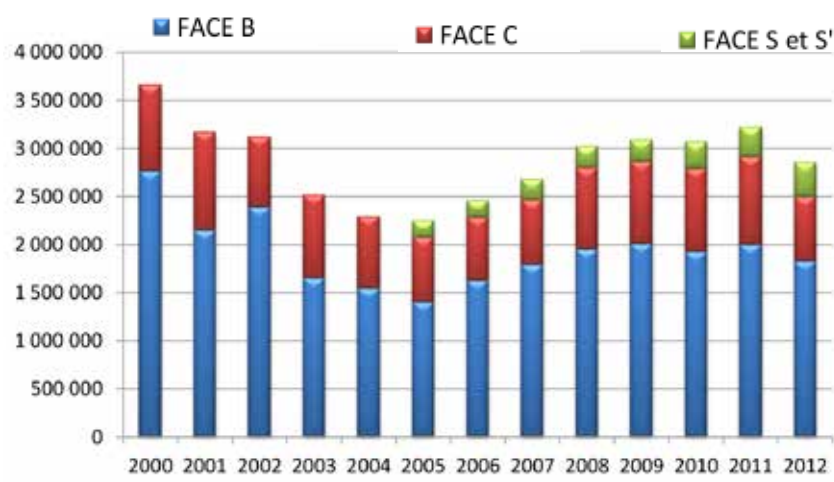
27 057 695 €

Montant total des recettes

Évolution des redevances de concession reversées par ERDF - GRDF



Affectation des crédits FACÉ pour l'électrification rurale



Affectation	Nombre de dossiers	Montant TTC
FACÉ B	44	1 823 900 €
FACÉ C	6	669 760 €
FACÉ S et S'	13	363 285 €
SICECO/ERDF *	20	1 495 000 €

*La dotation SICECO/ERDF a été négociée dans le cadre d'une enveloppe globale de 2 990 000 € TTC.

Repères

Le FACÉ réformé, des subventions retardées mais des travaux maintenus pour ne pas affecter l'économie locale !

Depuis 1936, le Fonds d'Amortissements des Charges d'Électrification, ou FACÉ, est reversé aux Syndicats d'énergies et permet de financer les travaux d'électrification rurale et d'entretien des réseaux. Il garantit un service public équitable et identique pour tous les territoires. Si ces fonds pouvaient être auparavant utilisés avec beaucoup de souplesse, depuis le 1^{er} janvier 2012, une

réforme prévoit qu'ils soient désormais attribués par l'État et transformés en Compte d'Affectation Spéciale (CAS). De plus, les règles de programmation des travaux et de demandes d'acomptes sont plus strictes.

Bien que cette réforme ait entraîné de nombreux dysfonctionnements dans l'attribution des aides, le SICECO a fait le choix de ne pas retarder ses travaux en avançant les sommes aux communes. Une ligne de trésorerie a d'ailleurs été souscrite afin d'honorer les paiements et de maintenir l'activité des entreprises.

Place des marchés

Études techniques et maîtrise d'œuvre - Programmes novembre 2012 à octobre 2014 (Relance de 2 lots du marché 2010 suite à leur non reconduction)

Lot 3 : ACERE (Epinal)
Lot 5 : INGEDIA (Beaune)

Maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la PAC du bâtiment du SICECO

CSI (Dijon)

Signalisation lumineuse tricolore : travaux neufs, entretien et maintenance - Programmes 2013 à 2016

DEMONGEOT (Dijon)

Mission de contrôle de concession de la distribution publique d'électricité

AEC (Paris)

Enveloppes et papier à en-tête

TYPOCENTRE (Châlons-sur-Saône)

Étude sur la « stratégie énergétique départementale »

Groupement ENERGIES DEMAIN (Montreuil)
AEC (Paris)

Une équipe au service des élus et des

Échos des services

Vincent Peene, assistant comptabilité et informatique est parti en disponibilité le 1^{er} octobre.

En 2012, le SICECO a accueilli 6 nouveaux collaborateurs :

Service Technique :

Thomas Irlinger (25 juin) remplace Pascal Robert, devenu adjoint aux travaux du responsable de service, et s'occupe du secteur D.

Stéphanie Bergerot (1^{er} juillet) remplace Sandrine Condette-Congnard en tant qu'assistante pour le secteur C.

Chloé Fleury (1^{er} septembre) est assistante pour le secteur E,

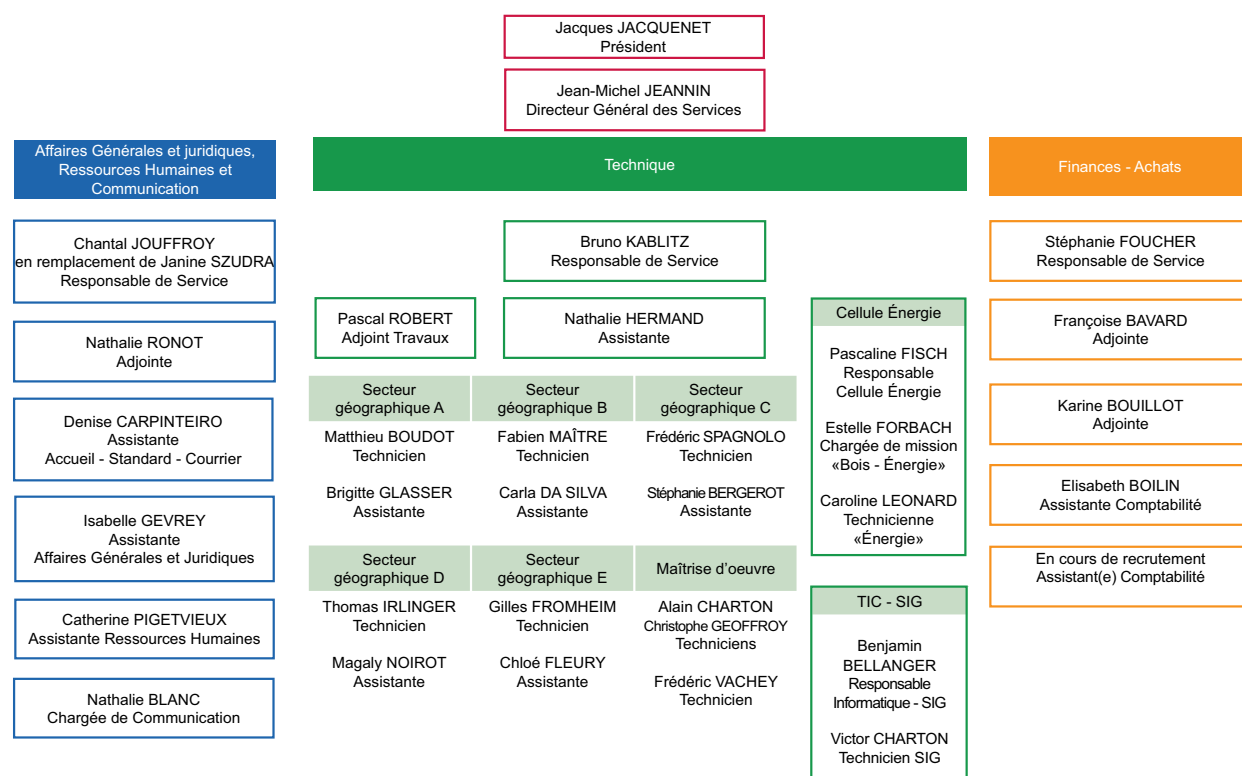
Christophe Geoffroy est arrivé à la maîtrise d'œuvre interne afin d'anticiper le départ en retraite d'Alain Charton en 2013.

Cellule Énergie

Estelle Forbach (1^{er} août 2013) arrive en tant que « Chargée de mission Bois-Énergie »

Caroline Léonard (1^{er} août 2013) remplace Guillaume Sibilleau au poste de Technicien en énergie.

Deux stagiaires, **Hélène Moniotte** (communication) et **Pierre Guigon** (cellule énergie) ont continué leurs missions lors d'un CDD de deux mois.



Former pour évoluer

En 2012, **30 agents** ont suivi une ou plusieurs formations soit **86 jours** de formation et **16 jours** consacrés à la préparation aux concours et examens professionnels.

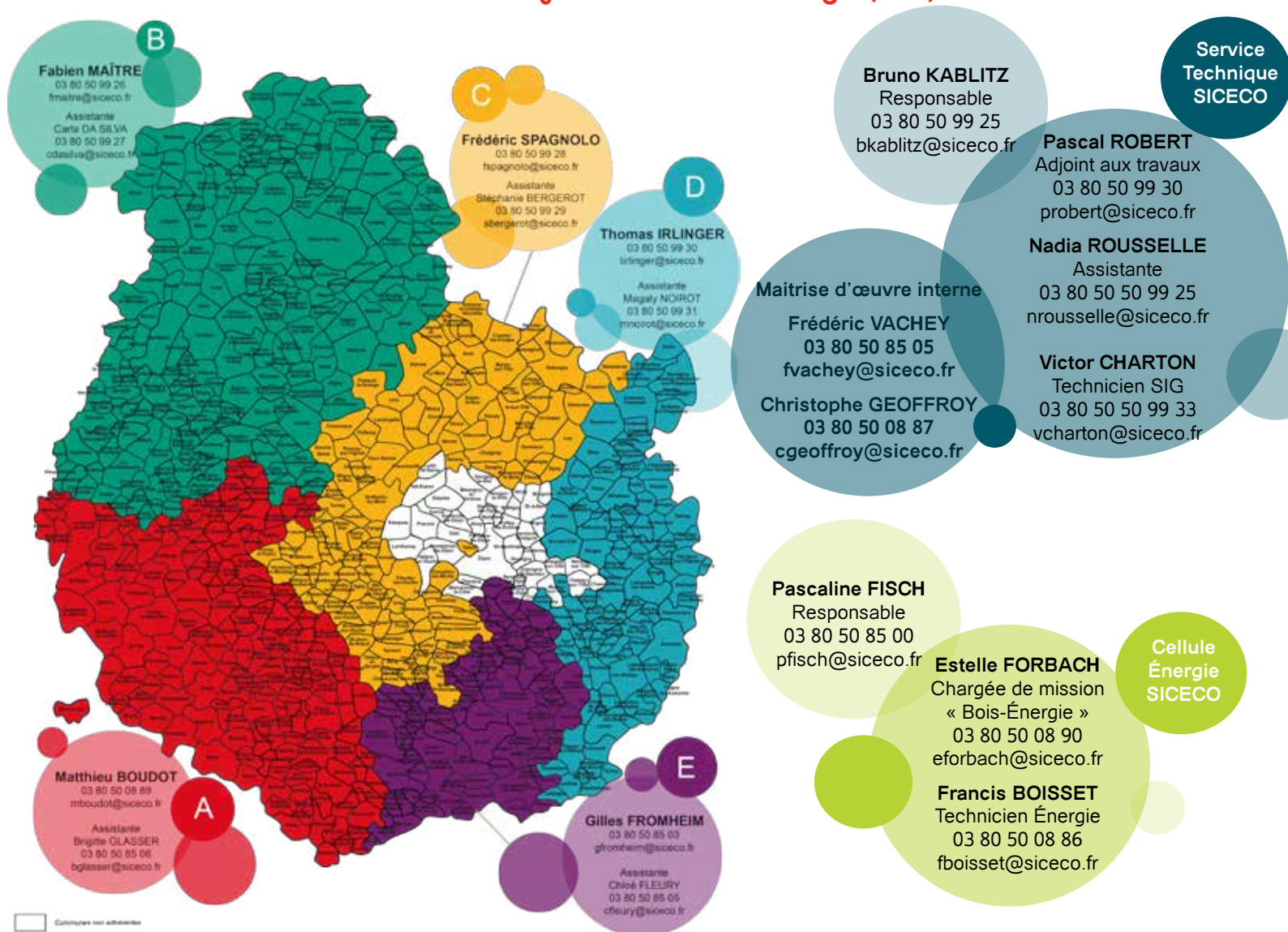
On trouve les formations habituelles de bureautique, de comptabilité et autres habilitations électriques,

Suite à l'adoption du Document Unique en 2011, **4 agents** ont suivi une formation de Sauveteur Secouriste du Travail et **pratiquement la totalité** du personnel a participé à une formation Centaure afin de les sensibiliser aux risques routiers.



usagers

Vos interlocuteurs du service technique et de la cellule énergie (2013)



Visites pédagogiques pour les agents du SICECO

Le 7 juin, les collaborateurs du SICECO, accompagnés du Président, Jacques Jacquenet, et du 1^{er} Vice-Président, Francis Perreau, sont partis à la rencontre de l'entreprise SOBEM qui fabrique notamment des coffrets et des bornes électriques (1). Ils se sont ensuite rendus à l'Hôpital de Vitteaux où

le Maire, Bernard Paut, leur a fait visiter la chaufferie bois qui alimente le bâtiment (3, 4 et 5). Pour clôturer la journée, les agents ont pu visiter le Muséoparc d'Alésia à Alise-Sainte-Reine (2), nouvellement ouvert et alimenté en électricité grâce à des travaux d'extension effectués par le SICECO.



1



2



3



4

5



Faire connaître, informer, sensibiliser

Poursuivre la construction d'une identité forte

En 2012, le SICECO continue la construction de son identité en réalisant une pochette de présentation qui permet de rassembler l'ensemble de ses publications. Il a également modifié l'aspect de ses présentations powerpoint afin de les personnaliser et de les harmoniser avec les autres documents de présentation.



Renforcer sa présence médiatique

Le SICECO maintient et conforte ses relations avec la presse. 31 communiqués de presse ont été envoyés à la presse nationale et locale, écrite et en ligne. Ils concernaient notamment de l'événementiel (réunion de CLE, remise de prix Villes et Villages étoilés, présentation du livre blanc de la FNCCR, Assises de l'énergie en Côte-d'Or, Cité 21, assemblées générales, ...) ou de l'actualité (travaux réalisés par le SICECO, automatisation des tarifs sociaux, protection des consommateurs, adhésion de Châtillon-sur-Seine au SICECO, ...).

Le SICECO a également répondu à des sollicitations de journalistes notamment au sujet de l'éclairage la nuit et de l'éolien, preuve que le Syndicat devient une référence pour les journalistes.



Ecodocs 21



La Gazette des Communes



Le Bien Public



Le Journal du Palais



Page 6

La communication pour valoriser les activités du SICECO - Exemple des Assises de l'énergie en Côte-d'Or

Repères

Le service communication du SICECO réalise des actions envers les élus de ses communes adhérentes, ses partenaires (publics ou privés), ses agents et, parfois, le grand public. Il contribue à une meilleure compréhension du SICECO en assurant la promotion du syndicat, de ses missions et de ses activités. Le service communication veille à la cohérence des discours et garantit la qualité de l'image du SICECO. Il accompagne, en matière de communication, les autres services du SICECO dans leurs différents projets.



La communication des Assises de l'énergie en Côte-d'Or a entièrement été gérée en interne par le SICECO. Elle s'est déroulée en trois phases : avant l'événement pour informer et donner envie de venir, pendant pour créer de l'interactivité et donner envie de participer et après pour faire perdurer les Assises de l'énergie. Le SICECO a voulu une meilleure identification de la manifestation en lui créant une identité et un univers propre. Un logo a donc spécialement été conçu

ainsi qu'une charte graphique (couleurs, éléments graphiques, ...). Ils ont été repris sur tous les supports de communication. Une signature, « *Quel avenir énergétique pour la Côte-d'Or ?* », fil conducteur de l'événement et de sa communication, a été apposée au logo.

Autre outil de communication exclusivement réalisé en interne, le site internet dédié (www.assises-energie-en-cote-dor.com). Véritable vitrine de l'événement sur la toile, ce site s'inscrit dans la continuité de la création de l'identité et de l'univers de l'événement puisqu'il reprend la charte graphique. Il permet de créer un contenu adapté : possibilité de s'inscrire, présentation de l'événement et ses raisons d'être, programme, intervenants, interviews, vidéos, téléchargement de documents, des présentations, etc.... Lors des Assises, un kit d'accueil attendait les participants : une pochette cartonnée floquée du logo des Assises et des partenaires contenait le programme, les listes des intervenants et des participants, un bloc-notes aux couleurs de l'événement, un stylo, un sachet de graines de tournesol pour qu'« ensemble, cultivons l'avenir énergétique de la Côte-d'Or », une plaquette sur la mission Bois-Énergie 21 et une revue du CLER. Afin d'adapter une conduite respectueuse de l'environnement, il



a été décidé que les présentations et autres documents utiles à la compréhension de l'événement soient téléchargeables sur le site dédié. De même, une corbeille à la fin des Assises a permis de récupérer les badges afin de pouvoir les réutiliser. Parmi les autres outils de communication utilisés, on notera l'édition d'une synthèse écrite des Assises (mise en page en interne) ou encore une vidéo, également synthèse de l'événement. Ces dernières sont d'ailleurs téléchargeables sur le site dédié et sur le site du SICECO.



Recontrer son public

Le SICECO a tenu un stand sur le salon Cité 21. Les élus ont ainsi pu s'entretenir avec les services du Syndicat. Attentif aux débats actuels et soucieux de donner la meilleure information aux élus, le SICECO y a organisé deux conférences : « *Le SICECO, acteur de la filière bois-énergie en Côte-d'Or* » et « *Réforme DT/DICT : quels changements pour ma commune ?* ».

Les élus ont eu la possibilité de se familiariser avec

les outils informatiques proposés par le SICECO et d'essayer la voiture électrique. Nouveauté, en partenariat avec l'entreprise Sobem, une borne de recharge était également exposée sur le stand.

Le SICECO a également participé au Salon Bâti Côte-d'Or organisé par la CAPEB le 30 mars. Il a pu rencontrer les artisans du département.

Comprendre le SICECO

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Actrice du développement durable, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

BER : Bourgogne Énergies Renouvelables est une association visant à promouvoir et développer les énergies renouvelables, et tout ce qui a trait à l'énergie et aux économies de matières premières. Elle porte l'Espace Info→Énergie (EIE).

CAPEB : La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle représentative des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment.

CEE : Certificat d'Économies d'Énergie

CLE : le territoire du Syndicat est divisé en 16 secteurs géographiques correspondant chacun à une Commission Locale d'Énergie plus communément appelée CLE.

CRAC d'ERDF : chaque année, ERDF transmet à chacune des collectivités concédantes un Compte Rendu d'Activité de Concession (CRAC).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Cette structure régionale pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

DT/DICT : Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de travaux.

EPCI : un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est une structure administrative régie par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun, comme les transports en commun, l'aménagement du territoire ou la gestion de l'environnement.

FACÉ : le Fonds d'Amortissements des Charges d'Électrification est alimenté par des contributions provenant des Gestionnaires de réseaux de distribution. Les travaux d'extension de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux entrepris sur les territoires des communes dites rurales sont aidés

financièrement par le FACÉ, de même que l'établissement des lignes moyenne tension destinées à l'alimentation de nouveaux postes de distribution publique.

Fibre optique : une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

FNCCR : la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Comme relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux.

kWh : le kilowatt-heure est une unité de mesure d'énergie.

Loi NOME : la loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité. Un des objectifs principaux de cette loi est de faire bénéficier l'ensemble des consommateurs de la compétitivité du parc nucléaire historique français, quel que soit le choix de leur fournisseur.

PCeT : un Plan Climat-Énergie Territorial, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

PCT : la Part Couverte par le Tarif correspond à un remboursement sur le coût des travaux d'extension, dans le cadre du nouveau dispositif sur les raccordements électriques applicables depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette part est couverte par le TURPE et est fixée par arrêté gouvernemental.

Poste HTA/BT : un poste HTA/BT (ou poste de transformation HTA/BT) est un local, inaccessible au public, assurant la liaison entre le réseau haute tension HTA (HTA) et le réseau basse tension (BT).

Radar Pédagogique : il sensibilise et informe les usagers de la route sur la vitesse pratiquée. Le radar pédagogique rappelle au conducteur qu'il roule à une

certaine vitesse. Il ne possède pas de flash et ne peut pas donner de contraventions. Il est question donc de responsabiliser le conducteur.

Réseau THD : internet à très haut débit.

SDTAN : un SDTAN est un document opérationnel de court, moyen et long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du département. Il identifie les moyens d'y parvenir, dans l'optique notamment de mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé.

SEM : une Société d'Économie Mixte est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une Collectivité territoriale, ou tout autre Établissement public). Le recours à la SEM garantit à la collectivité publique actionnaire et cocontractante la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et la souplesse de la société de droit privé.

SRCAE : le Schéma Régional Climat Air Énergie est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 (Article 681) dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il concerne à la fois la qualité de l'air et le dérèglement climatique.

TURPE : le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité est fixé par l'État sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie. Il est appliqué sur chaque facture d'électricité et prélevé par ERDF. Il permet ainsi au concessionnaire de réaliser l'entretien, l'exploitation et le renouvellement des réseaux électriques.

Véhicule hybride : un véhicule hybride est un véhicule faisant appel à plusieurs sources d'énergie distinctes pour se mouvoir.



Crédits photographiques : © SICECO sauf couverture : photovoltaïque : © SIEEEN, méthanisation : © Solagro, Gaz : © Vladimir Semenov - Fotolia.com, plaquettes : © ONF, page 5 © herreneck - Fotolia.com, pages 6-7 : © mahey - Fotolia.com, page 8 : © Tilio & Paolo - Fotolia.com, page 9 : © ONF, page 24 : © Vladimir Semenov - Fotolia.com, page 25 : © gunnar3000 - Fotolia.com, pages 26-27 : © Picture-Factory - Fotolia.com, pages 30-31 : © Julien Eichinger - Fotolia.com

Directeur de la publication : Jacques Jacquenet

Dépôt légal : octobre 2013 - ISSN : 1779-3688

Tirage : 1 800 exemplaires

Conception, rédaction et mise en page : service communication SICECO

Impression : Médiagraphique

Imprimé sur papier recyclé



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or



Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>